mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

LES CAHIERS TECHNIQUES DE LA MISSION BASSIN MINIER

Les paysages du Bassin minier Nord - Pas de Calais

Dynamiques d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Septembre 2016

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Bassin minier du Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012

EDITO

Terrils majestueux ancrés dans leurs plaines agricoles ou émergeants d'une forêt, richesse architecturale des alignements des cités minières, espaces de nature reconquis et devenus des lieux de découverte, de détente et de loisirs pour les habitants,... J'espère que vous serez, tout comme moi, séduits par les images magnifiques de notre cahier technique qui montrent toute la richesse, la diversité et la beauté de nos paysages miniers.

Le chemin a été long pour passer d'un paysage « confisqué » par l'exploitation minière à un paysage dont la valeur a été reconnue par l'UNESCO. Nos études et démarches paysagères ont contribué à améliorer la connaissance des paysages du bassin, vecteur de reconnaissance.

En 2008, dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature à l'UNESCO, la Mission Bassin Minier a porté une étude visant à identifier les spécificités et la diversité des paysages du Bassin minier. Cette étude avait alors permis de définir précisément le périmètre proposé pour inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO et sa zone tampon, et de poser les fondements d'un plan de gestion des paysages remarquables.

En 2014, la Mission Bassin Minier a engagé le second volet de cette démarche. Avec l'aide de Pierre-Yves Pasco (Paysagiste – Atelier de l'Isthme) et Anne Gentil (Architecte et Urbaniste – URBICAND), nous avons mené l'étude « Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier Nord-Pas de Calais ». Celle-ci a permis notamment de définir des recommandations qui prennent en compte à la fois les ambitions fortes de valorisation du patrimoine paysager, mais également les projets d'évolutions et de mutations du territoire dans une logique de « paysage culturel évolutif vivant ». Cette étude a associé l'ensemble des partenaires de la Mission Bassin Minier : les services de l'Etat, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, le Conseil régional, les 4 SCOT du territoire, les 7 communautés d'agglomération et de communes du bassin, les CAUE du Nord et du Pas-de-Calais, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le CPIE Chaîne des terrils, EDEN 62, la Chambre d'agriculture, l'agence d'urbanisme de l'Artois, etc.

La protection des paysages remarquables du Bassin minier, la prise en compte de leurs qualités, parfois fragiles, dans les projets d'aménagement et de développement du territoire, nécessitera, je le sais, de convaincre et de mobiliser très largement.

L'ensemble des acteurs du territoire, et au premier plan, les habitants, a un rôle à jouer. Aujourd'hui encore partielle, la prise de conscience de notre responsabilité dans la préservation et la valorisation des paysages miniers, dans le respect de ce qui fonde la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'UNESCO, est nécessaire. Elle permettra d'agir « à bon escient » en faveur de ces paysages, afin de transmettre ce patrimoine unique aux générations futures, sans qu'il ait été ni effacé ni banalisé. L'ambition pour un paysage de qualité n'est pas un frein mais au contraire un moteur pour le développement du Bassin minier : un territoire ancré dans une histoire singulière, dont l'héritage paysager préservé peut offrir un cadre de vie de qualité pour ses habitants, et des richesses insoupçonnées aux touristes qui le parcourent.

Afin de poursuivre ce travail partenarial, et conformément aux attentes des élus, la Mission Bassin Minier se tiendra aux côtés des territoires pour traduire au mieux ces ambitions et les adapter aux spécificités et aux enjeux propres à chacun.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Cathy APOURCEAU-POLY

Présidente de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Les paysages du Bassin minier Nord - Pas de Calais

Dynamiques d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Septembre 2016

PARTIE 1.
EVOLUTION DU PAYSAGE MINIER DU NORD - PAS DE CALAIS 6

1. DÉBUT XVIIIe SIÈCLE : LE PAYSAGE AVANT LA MINE 8
2. XVIIIe SIÈCLE : LES PREMIERS SIGNES DE LA MINE DANS LE PAYSAGE 10
3. 1re MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE : LA NAISSANCE D'UN PAYSAGE INDUSTRIEL 12
4. 2de MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE : UN PAYSAGE MINIER QUI S'AFFIRME 14
5. 1re MOITIÉ DU XXe SIÈCLE : LA SUPRÉMATIE DE LA MINE DANS LE PAYSAGE 16
6. LES TRENTE GLORIEUSES : LE GIGANTISME MINIER 18
7. AUJOURD'HUI : UN PAYSAGE CULTUREL ÉVOLUTIF VIVANT 20

PARTIE 2.
LES VALEURS PAYSAGERES ASSOCIEES A LA PERCEPTION DE L'HERITAGE MINIER 22

1. LES TERRILS ET LES CHEVALEMENTS : DES REPERES SINGULIERS ET MARQUANT DANS LE PAYSAGE 23
1.1 LES TERRILS : DES REPÈRES MONUMENTAUX ET PUISSANTS VECTEURS DE MÉMOIRE 23
1.2 LES CHEVALEMENTS : DES ARCHITECTURES SINGULIÈRES ET À VALEUR DE SIGNAL 26
1.3 LES ESPACES OUVERTS DÉGAGEANT DES VUES ET PERSPECTIVES SUR LES TERRILS ET LES CHEVALEMENTS 27
1.4 LES ITINÉRAIRES ET AUTRES SITES OFFRANT DES VUES SUR LES ÉLÉMENTS REPÈRES MINIERS 29
2. UN HÉRITAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE QUALITÉ ET DE GRANDE AMPLEUR 31
2.1 LES CITÉS MINIÈRES 31
2.2 LES ANCIENNES FOSSES D'EXTRACTION 34
3. UN VASTE RÉSEAU D'ESPACES NÉONATURELS DISPONIBLE POUR DE NOUVEAUX USAGES ET DE NOUVELLES VOCATIONS 36
3.1 LES CAVALIERS ET GRANDS ESPACES NÉO-NATURELS 36
3.2 DES SITES DISPONIBLES POUR DE NOUVEAUX USAGES ET DE NOUVELLES VOCATIONS 37
4. DES CONTEXTES PAYSAGERS DIVERSIFIES, VALORISANTS ET DIFFERENCIANT LES PAYSAGES MINIERS 42

PARTIE 3.
PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MINIERS 44

1. LES PRINCIPALES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES MINIERS 45
1.1 LES DYNAMIQUES LIÉES À L'URBANISATION 45
1.2 LES DYNAMIQUES VÉGÉTALES 47
1.3 LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN 48
2. DES RECOMMANDATIONS POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MINIERS 49
3. OUTILS ET PROCEDURES DISPONIBLES POUR METTRE EN ŒUVRE
LES 15 RECOMMANDATIONS VISANT À PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MINIERS 67

Le Bassin minier présente une mosaïque paysagère particulièrement riche et contrastée. A la fois rurale, urbaine et industrielle, cette mosaïque reste profondément marquée par l'héritage laissé là par l'industrie minière et ses prolongements. Pendant près de trois siècles, cette industrie a façonné des paysages singuliers, tout en bouleversant les modes de vie et les rapports sociaux des habitants du Bassin minier.

Près de 25 ans après l'arrêt de toute activité d'extraction, « la mine » reste au cœur de l'identité du territoire. Elle perdure non seulement dans la mémoire des Hommes, mais aussi et pour le long terme, grâce à un héritage paysager, architectural et urbain de grande ampleur.

Progressivement appréhendé, connu et inventorié depuis les années 1990, l'héritage minier a vu sa valeur exceptionnelle être reconnue de la façon la plus manifeste en 2012, au travers de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de 4 000 hectares de paysages et de 353 éléments de patrimoine minier.

Mais le Bassin minier, c'est aussi une conurbation quasi-continue de Valenciennes à Béthune, séparée de la grande métropole lilloise par un mince arc d'espaces forestiers et agricoles, et prise dans une dynamique métropolitaine régionale et frontalière. C'est aussi un arc continu d'espaces agricoles et forestiers, qui forment la Trame Verte et Bleue du Bassin minier.

Dans notre XXIe siècle, c'est la combinaison de ces trois trames (minière, urbaine et «naturelle») qu'il nous faut appréhender pour dégager une vision du territoire dans 20 ans et fonder une politique d'aménagement durable.

Car le territoire du Bassin minier continue d'évoluer, autour de nouvelles activités, de projets de grande envergure ou plus modestes, de nouveaux modes de vie et aspirations sociales. La transformation des paysages se poursuit, sous l'influence de nouvelles dynamiques, planifiées ou plus « spontanées ». Pour beaucoup nécessaires au développement du territoire et au renouvellement de son attractivité, certaines de ces dynamiques ont pu, ou pourraient à l'avenir, fragiliser la qualité et la cohérence des éléments de patrimoine paysager et architectural que nous a légués l'industrie minière.

Il faut réintégrer clairement la richesse patrimoniale et paysagère du bien inscrit dans son territoire, la rendre facilement compréhensible et la mettre en mouvement. La dynamique de protection du bien, amenée par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, doit se mêler à celles menées pour faire vivre une trame verte et bleue (support de nouveaux usages et modes de déplacements), des cités minières, et des espaces urbains durables et conviviaux. Tous ces travaux se confortent les uns les autres pour créer l'espace de vie de demain. Les acteurs doivent se reconnaître dans ce vaste plan d'ensemble pour mieux agir de concert.

PARTIE 1.
EVOLUTION DU PAYSAGE MINIER DU NORD - PAS DE CALAIS

Le Bassin minier du Nord – Pas de Calais est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis le 30 juin 2012, au titre de « paysage culturel évolutif vivant ».

Ce territoire de grande ampleur, marqué par la surimposition des traces d'une intense activité industrielle extractive par rapport à un environnement antérieur essentiellement rural, permet, à travers ses paysages, de lire aujourd'hui encore le fonctionnement d'un système technique, économique et social complexe lié à près de trois siècles d'exploitation charbonnière.

L'irruption de l'industrie extractive n'a pas exclu du paysage les signes d'une civilisation rurale et agricole millénaire mais elle est responsable de la modification profonde de ses caractères physiques et paysagers.

Les forces économiques, sociales et culturelles liées à l'industrialisation minière ont provoqué, pendant près de trois siècles, des interventions successives de l'Homme sur son environnement qui l'ont profondément transformé, de façon spécifique. Le paysage du Bassin minier en offre aujourd'hui un témoignage exemplaire.

Les croquis ci-contre illustrent schématiquement les évolutions paysagères qu'a connu le Bassin minier au fil des trois siècles d'exploitation minière ; pour ce faire, sept périodes clefs ont été définies.

Evolution du paysage minier du XVIIIe siècle à nos jours

> début XVIIIe siècle

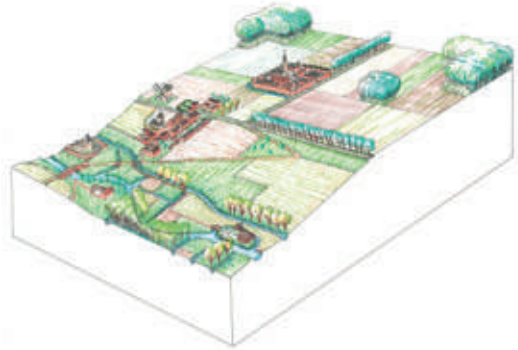

> XVIIIe siècle

> 1re moitié du XIXe siècle

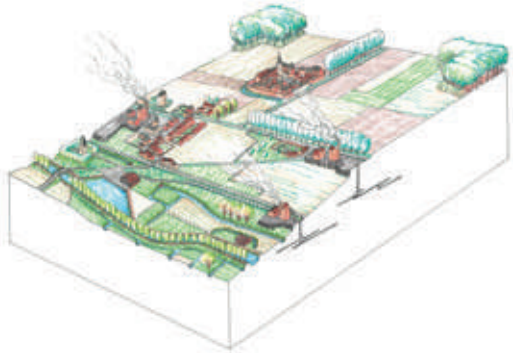

> 2de moitié du XIXe siècle

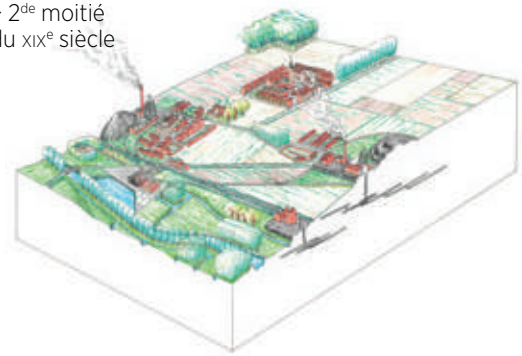

> 1re moitié du XXe siècle

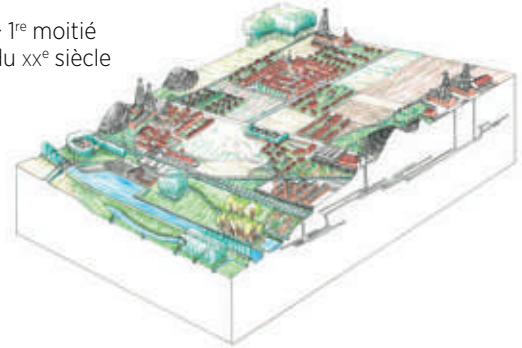

> les trente glorieuses

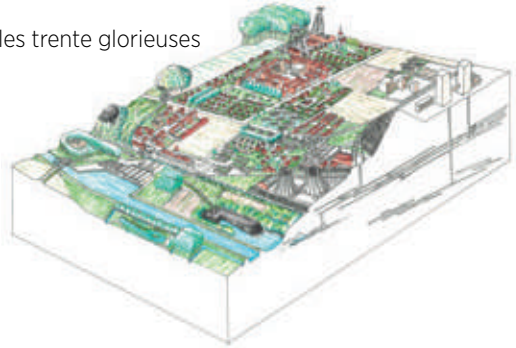

> aujourd'hui

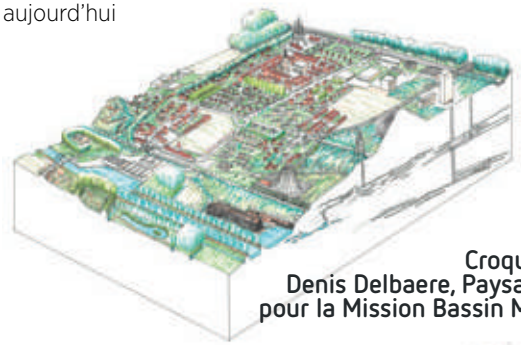

Croquis de Denis Delbaere, Paysagiste pour la Mission Bassin Minier

1. DÉBUT XVIIIe SIÈCLE : LE PAYSAGE AVANT LA MINE

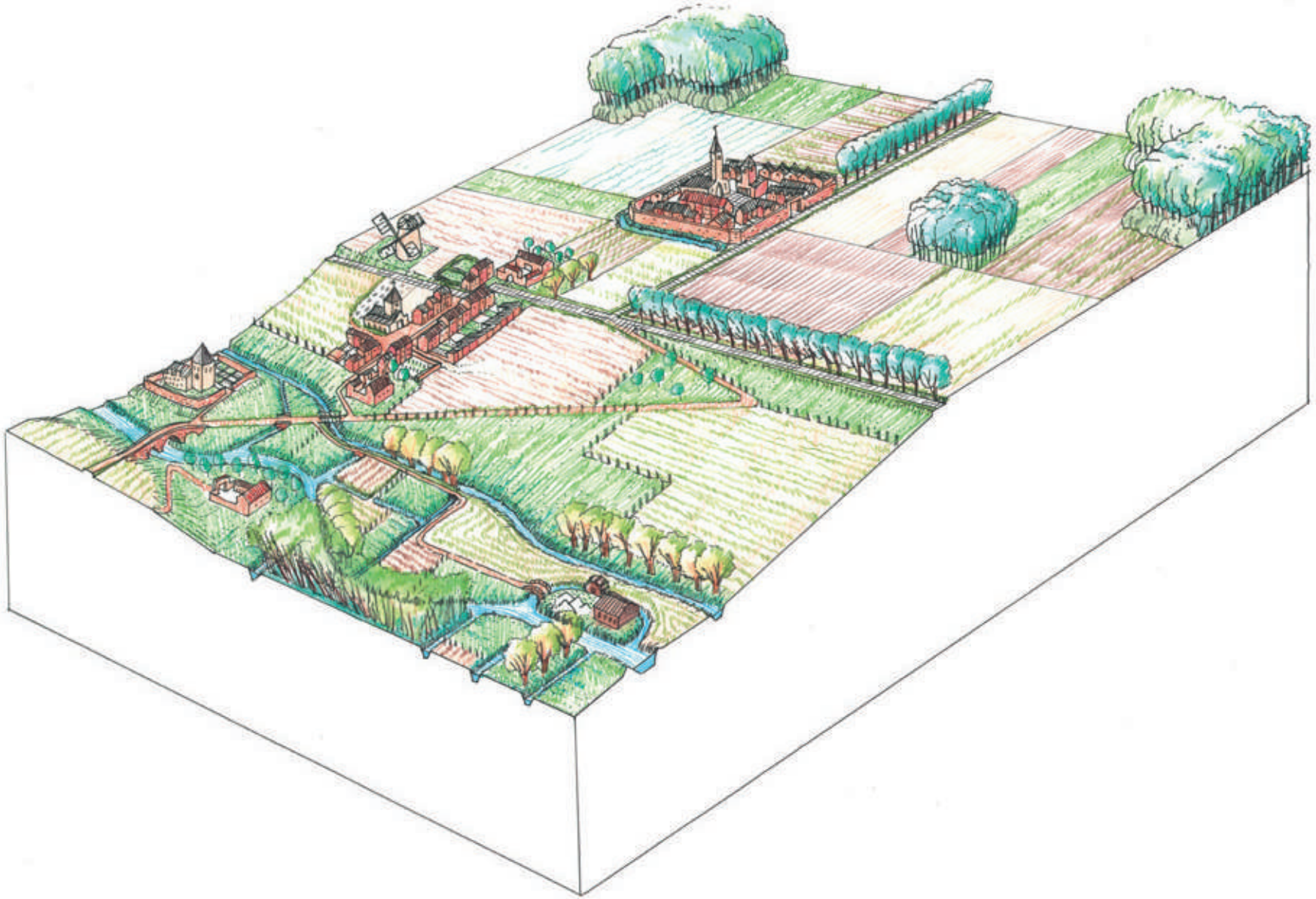

Au tout début du XVIIIe siècle, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides (2).

La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses) et soutenant de très nombreuses petites installations agroalimentaires comme en attestent les moulins à vent ou encore le nombre élevé de roues hydrauliques verticales (minoteries).

Le paysage se caractérise par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste.

Il s'agit essentiellement de bourgs et de petites villes aux fonctions peu diversifiées, souvent religieuses et militaires et parfois de marchés.

Les villes historiques les plus importantes que sont Béthune, Douai, Valenciennes et Lens, fondées entre les VIIe et Xe siècles, sont fortifiées et structurent ce territoire en remplissant des fonctions urbaines multiples : marchés agricoles et agroalimentaires, centres artisanaux, centres religieux, administratifs, judicaires et financiers. (1)

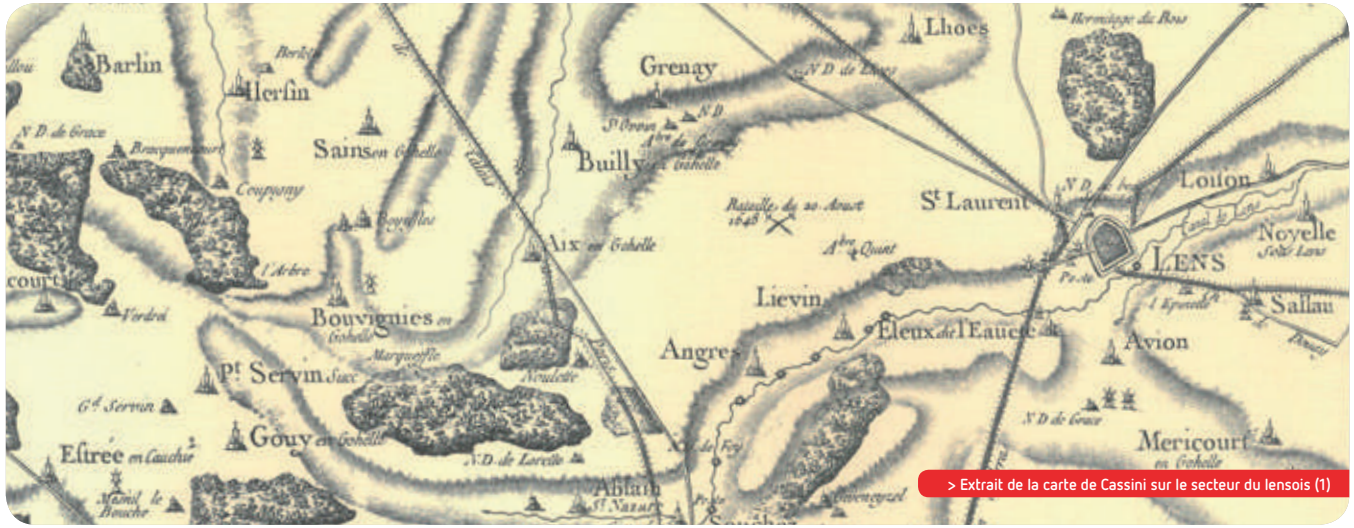

> Extrait de la carte de Cassini sur le secteur du lensois (1)

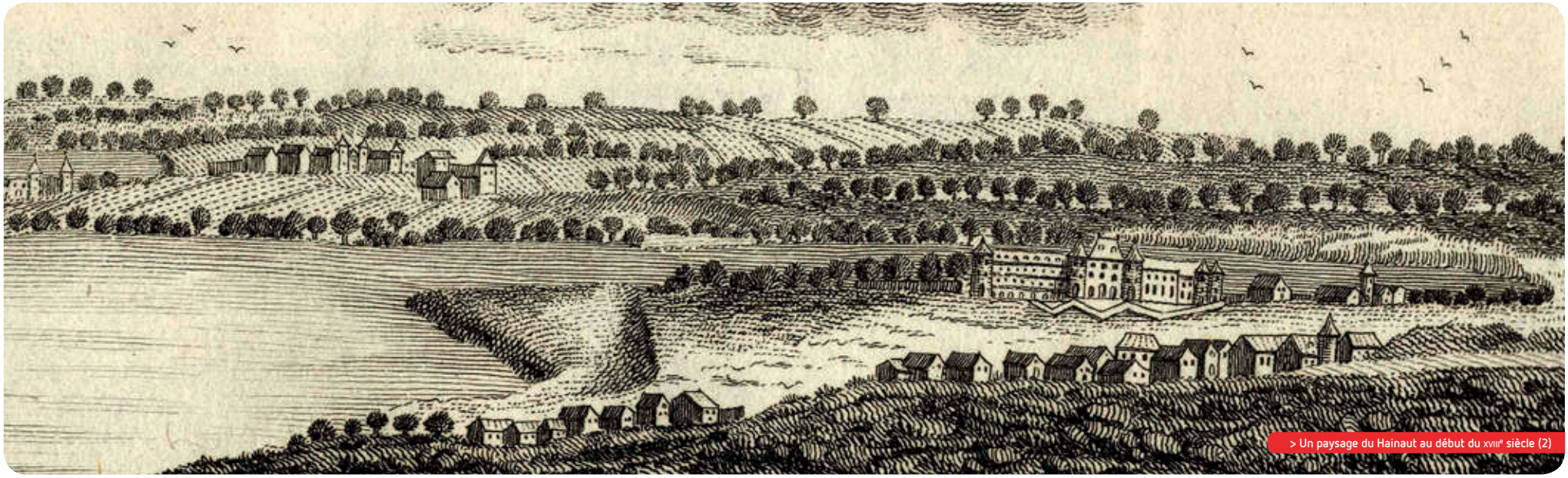
> Un paysage du Hainaut au début du XVIIIe siècle (2)

2. XVIIIe SIÈCLE : LES PREMIERS SIGNES DE LA MINE DANS LE PAYSAGE

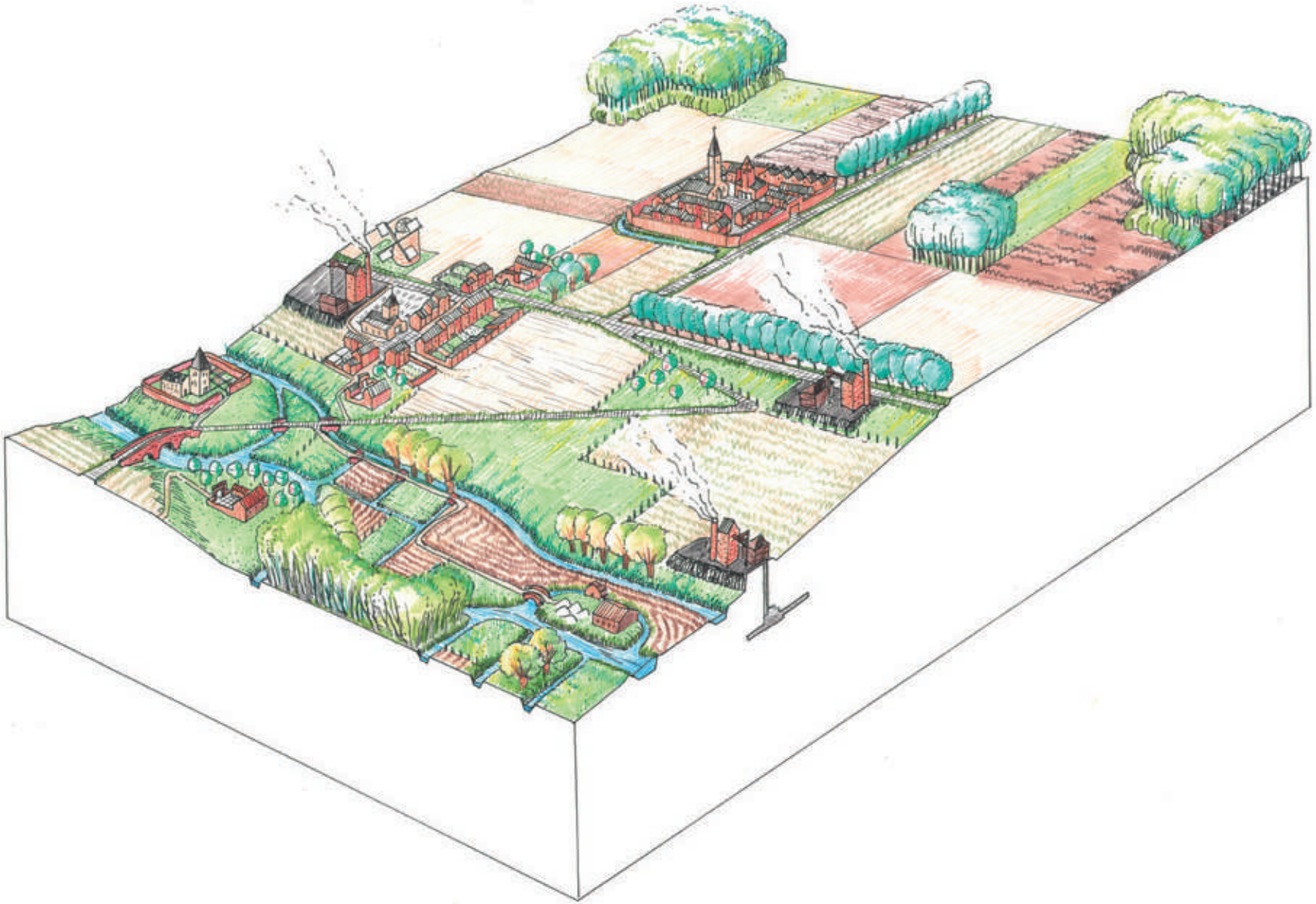

En 1720, Jacques Desandrouin découvre du charbon maigre à Fresnes-sur-Escaut, berceau du Bassin minier.

Le potentiel charbonnier du territoire est confirmé en 1734, à Anzin, par la découverte de charbon gras. Les premières concessions d'exploitation sont accordées et les premières fosses d'extraction apparaissent (1).

Elles ressemblent à des bâtiments agricoles, construites en bois, torchis et paille, et placées sur une butte artificielle, le « terri », constituée des matériaux retirés du puits en le creusant (2). Quant aux roches stériles extraites avec le charbon, elles sont laissées au fond, dans les galeries.

Les techniques de l'époque (manège à chevaux et force musculaire) ne permettent pas d'exploiter les veines à de grandes profondeurs (de -80 à -150 mètres) ; les fosses sont rapidement arrêtées une fois le seuil atteint, les charpentes démontées et les puits comblés.

En 1732, la Compagnie des Mines d'Anzin introduit la pompe à feu (machine à vapeur protégée par un bâtiment maçonné) pour la première fois en France, destinée à l'exhaure (pompage des eaux) et placée à côté des fosses (3).

Montées, démontées et réinstallées au gré des prospections et des besoins, les fosses et les pompes à feu se multiplient au cours du XVIIIe siècle mais restent discrètes dans le paysage. L'habitat ouvrier n'a pas encore fait son apparition, les mineurs et leurs familles se logeant dans l'habitat rural et urbain existant (4) (5) (6).

> Plan de la Concession de Vieux-Condé attribuée au Duc de Croÿ en 1749 (1)

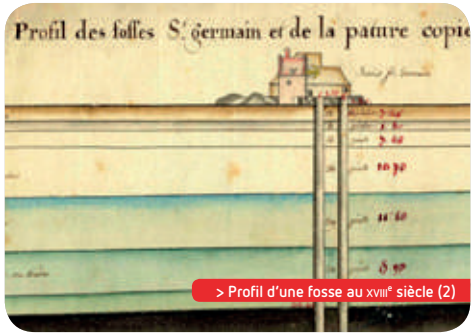

> Profil d'une fosse au XVIIIe siècle (2)

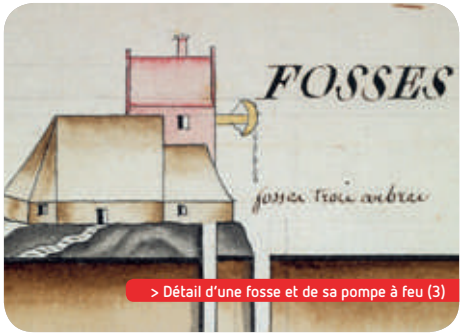

> Détail d'une fosse et de sa pompe à feu (3)

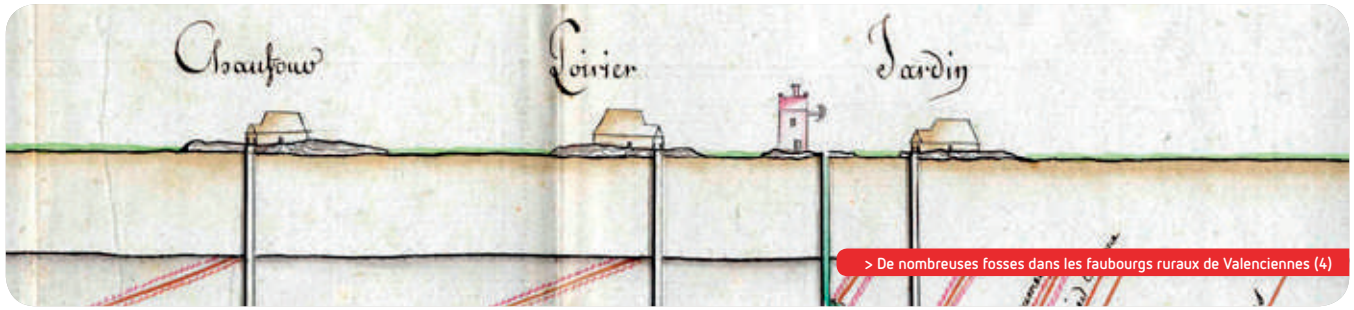

> De nombreuses fosses dans les faubourgs ruraux de Valenciennes (4)

> Au coeur d'un bois entre Anzin et Valenciennes, la Fosse du Bois témoigne de l'affranchissement des contraintes environnantes dans le choix d'implantation des fosses (5)

> A la fin du XVIIIe siècle, l'intensification progressive de l'exploitation du charbon amène la construction de nouveaux habitats (non miniers) à proximité des fosses, à l'image de la Fosse Barrière à Anzin (6)

3. 1RE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE : LA NAISSANCE D'UN PAYSAGE INDUSTRIEL

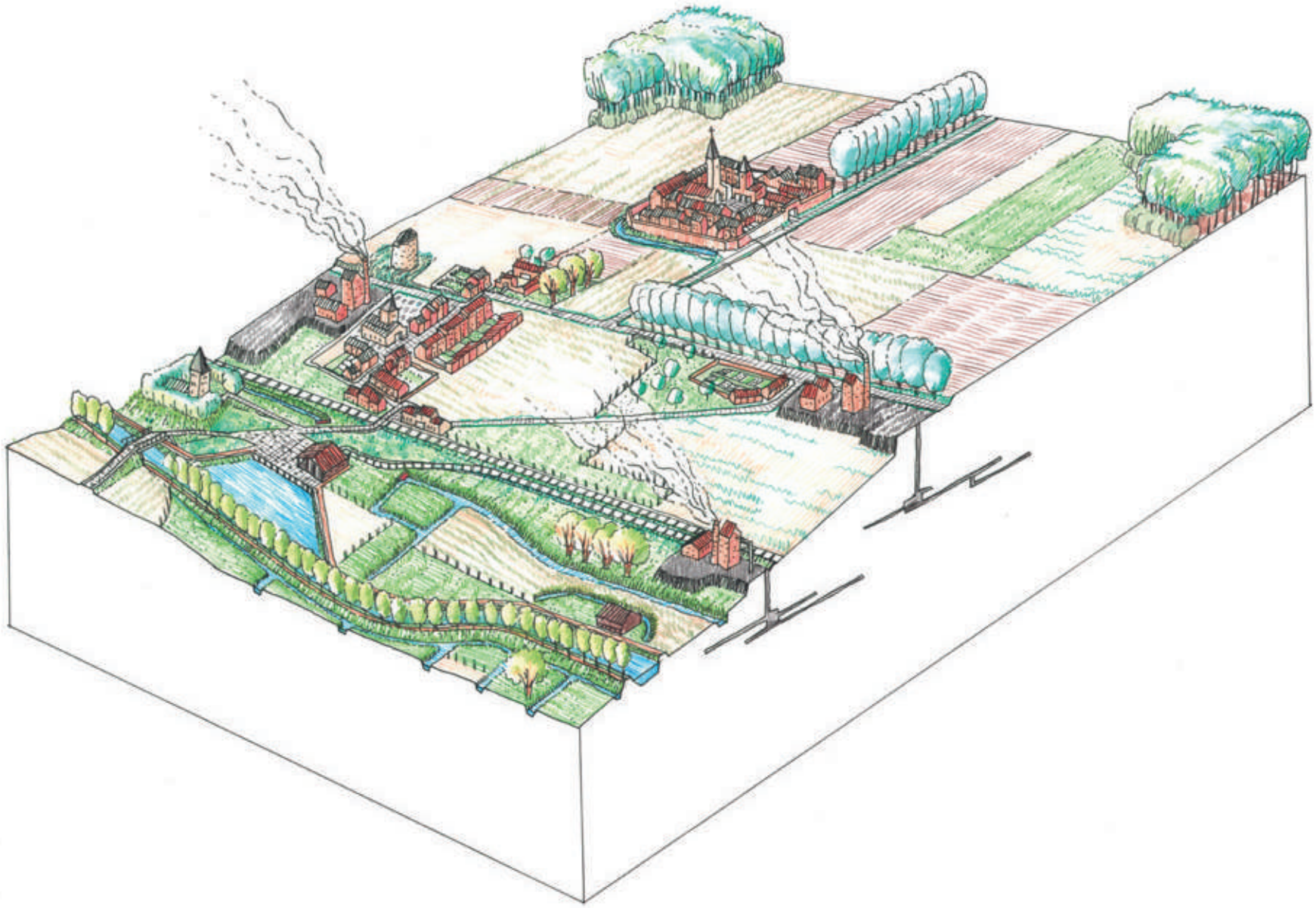

> Fosse de la Compagnie des Mines d'Anzin en 1845 (1)

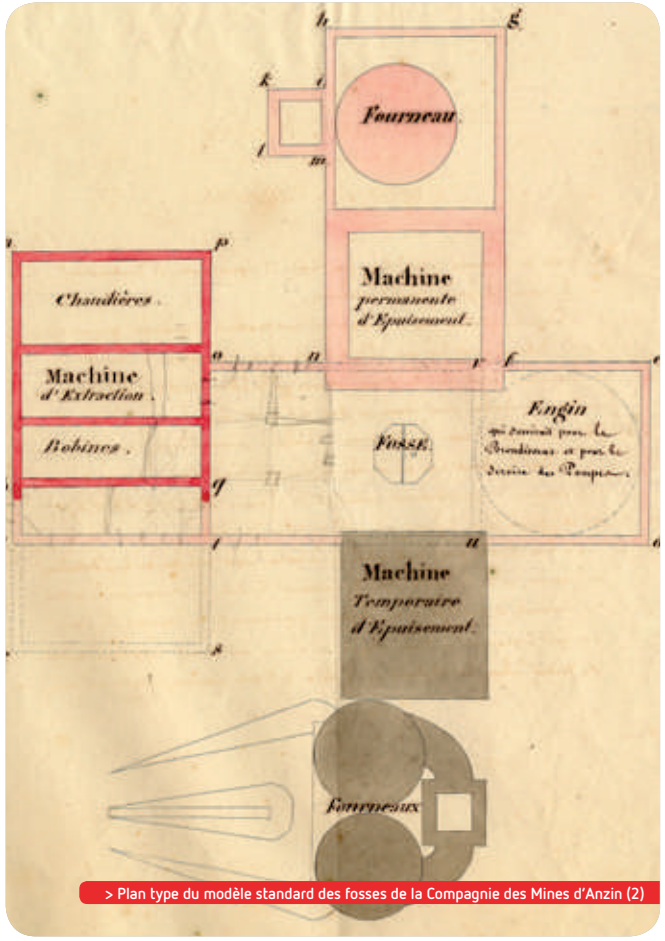

> Plan type du modèle standard des fosses de la Compagnie des Mines d'Anzin (2)

Au début du XIXe siècle intervient une série d'innovations qui va véritablement faire rentrer le territoire dans le processus d'industrialisation et bouleverser à la fois les modes d'exploitation et les paysages. C'est en 1802 qu'apparaissent pour la première fois les machines à vapeur pour l'extraction, se substituant aux chevaux (passage à l'énergie mécanique).

Avec les progrès techniques de ces machines et leur généralisation dans les années 1820-1830, les ingénieurs disposent d'un surcroit de puissance permettant d'atteindre des veines plus profondes (de -200 à -300 mètres).

L'architecture accompagne l'utilisation généralisée de la machine à vapeur par un changement radical : les bâtiments des fosses, appelés à davantage de longévité, sont désormais plus vastes et entièrement maçonnés en briques (1) (2).

Une autre évolution majeure est celle de la mise en place d'un système d'expédition du charbon au cœur même du carreau : le chemin de fer.

En 1838, la Compagnie des Mines d'Anzin est la première à mettre en place un système général de voies ferrées (cavaliers) qui relie ses fosses au rivage de Denain. Par la suite, les réseaux sont raccordés à celui de la Compagnie des chemins de fer du Nord (1845) et à ses gares d'expédition.

> Premières formes de corons construits dans les années 1820 dans le Denaisis (3)

Vers 1800-1810, l'accroissement de la production, rendue possible par les progrès techniques, appelle une main d'œuvre plus nombreuse.

Les premiers barreaux de corons sont construits : modestes, les logements qui les composent ont encore l'allure de maisons rurales (3) (4).

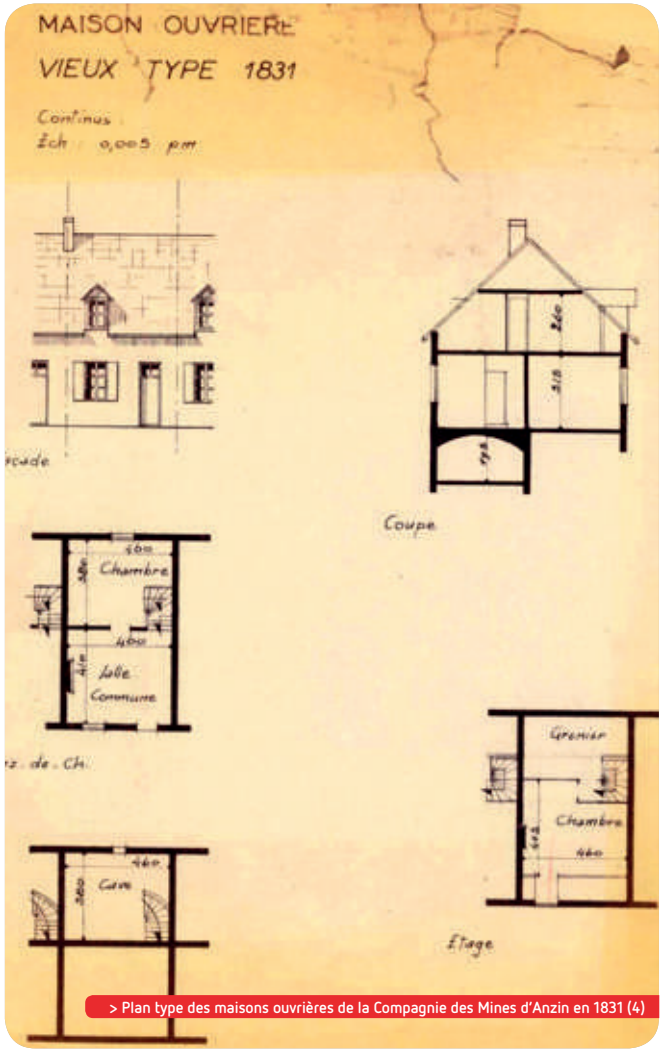

> Plan type des maisons ouvrières de la Compagnie des Mines d'Anzin en 1831 (4)

4. 2DE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE : UN PAYSAGE MINIER QUI S'AFFIRME

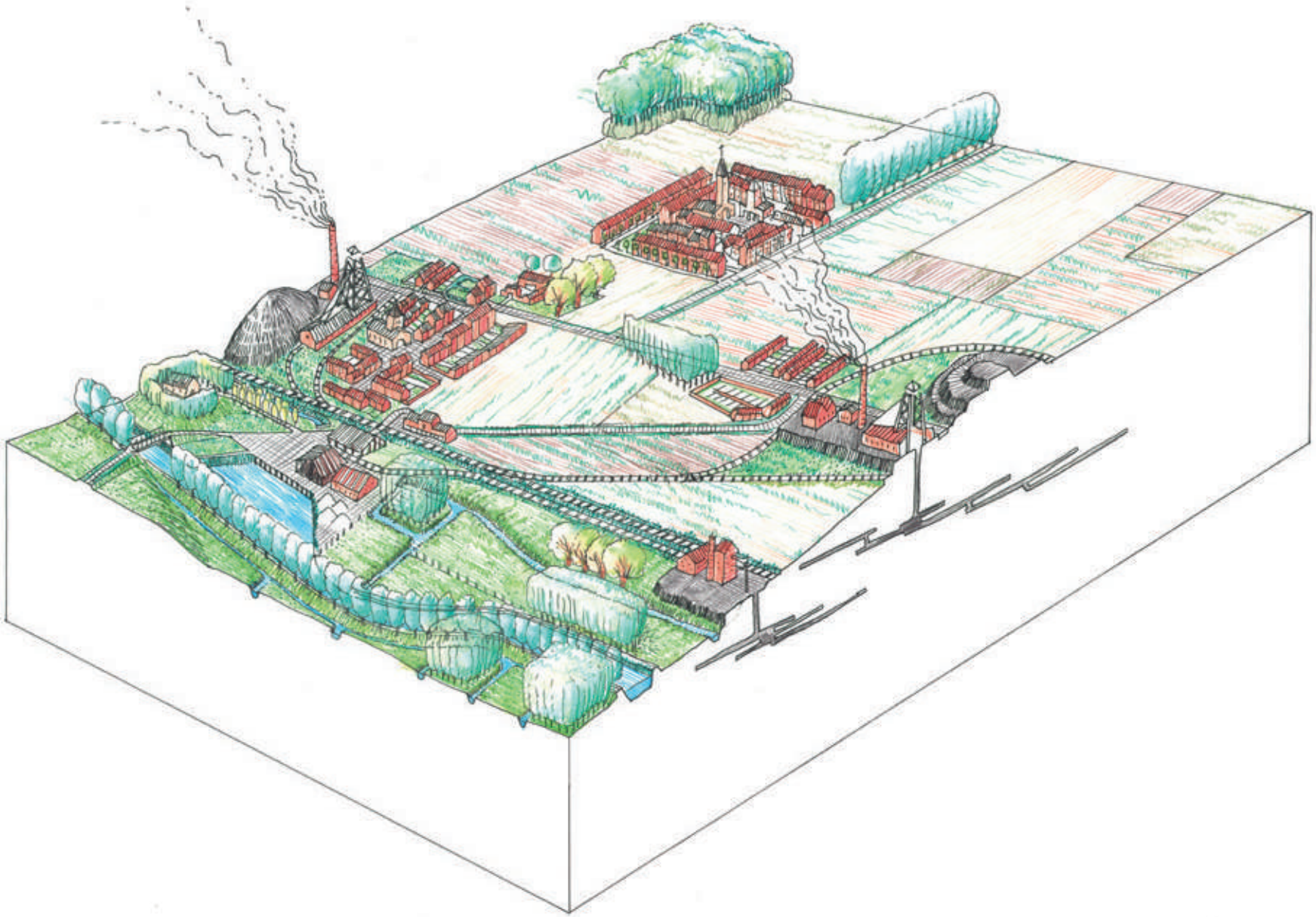

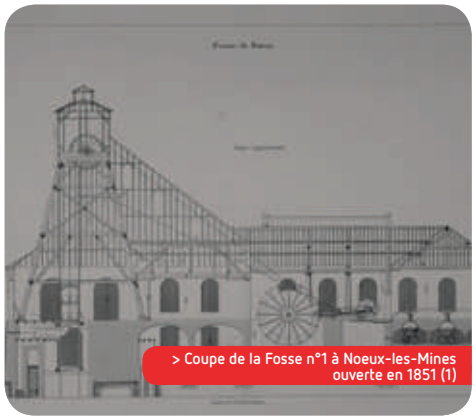

> Coupe de la Fosse n°1 à Noeux-les-Mines ouverte en 1851 (1)

> Représentation du terril de la Fosse Mathilde à Denain, plan datant des années 1860 (2)

> Fosse n°1 des Mines de Lens vers 1900 (3)

> Paysage minier au tournant du XXème siècle (4)

Dans les années 1850-1860, au moment de la mise en exploitation du Bassin du Pas-de-Calais, l'évolution des techniques se poursuit avec l'application de machines à vapeur de plus en plus puissantes. L'effet combiné de l'adoption de la cage d'extraction (1) et la pose de rails au fond modifie considérablement les modes d'extraction. Les dimensions du champ d'exploitation s'étendent, les galeries se multiplient et de nombreux étages sont en activité simultanément.

En surface, les carreaux de fosses changent d'échelle et s'imposent désormais sans conteste dans le paysage avec l'apparition des chevalements. Les bâtiments sont réalisés en briques mais le bois subsiste néanmoins pour les charpentes mais surtout pour les chevalements dont la hauteur s'accroit en fonction de la profondeur du puits. Ils rivalisent désormais avec les clochers et les beffrois.

Les réseaux de cavaliers s'intensifient et les terrils se développent du fait des moyens techniques et technologiques qui permettent désormais de remonter au jour plus facilement non seulement le charbon mais également les matériaux stériles, schistes et grès qui encadrent les veines (2).

Vers 1880, l'effondrement du prix de l'acier grâce aux progrès de la sidérurgie offre une formidable opportunité aux compagnies de renouveler la configuration de leurs fosses et l'allure de leurs bâtiments. L'acier fait irruption dans les charpentes et les chevalements ; les bâtiments prennent encore davantage d'ampleur et de volume (3). Véritables ensembles industriels, les fosses associent puissance technologique, fonctionnalisme et style architectural. Ainsi modernisées, elles permettent une intensification spectaculaire de la production. Quant aux fosses non modernisées, elles sont démolies ou abandonnées.

L'introduction du système de triage-criblage mécanisé à la fin du XIXe siècle puis, par la suite, des lavoirs, induit, outre l'extension des équipements sur le carreau, une autre conséquence : la contenance grandissante des berlines, associée aux nouveaux moyens de tri, accroît considérablement le volume des stériles à stocker (profondeur atteinte : de -600 à -700 mètres).

Situés à proximité des fosses et désormais édifiés à l'aide de rampes ou de téléphériques, les terrils grossissent à proportion que la production augmente. Par leurs masses et leurs formes bouleversant la topographie originale, ils deviennent une composante essentielle du paysage minier (4).

La dimension et l'échelle des cités de corons deviennent de plus en plus importantes et la construction se rationalise : les premiers modèles de corons s'intensifient progressivement jusqu'à se transformer en « barreaux » pouvant accueillir jusqu'à 80 logements et s'étirant fréquemment sur plus d'une centaine de mètres (5).

C'est à cette époque qu'apparaissent timidement les toutes premières cités pavillonnaires. Les barreaux de corons sont progressivement brisés et découpés en groupes de maisons disposées à intervalle régulier, conservant une morphologie proche de celle des corons. Afin de marquer leur identité et de se différencier de leurs rivales, les compagnies développent un style architectural qui leur est propre, à la fois pour leurs fosses et pour leurs cités minières.

> Cité minière à Denain dans les années 1860 (5)

5. 1RE MOITIÉ DU XXe SIÈCLE : LA SUPRÉMATIE DE LA MINE DANS LE PAYSAGE

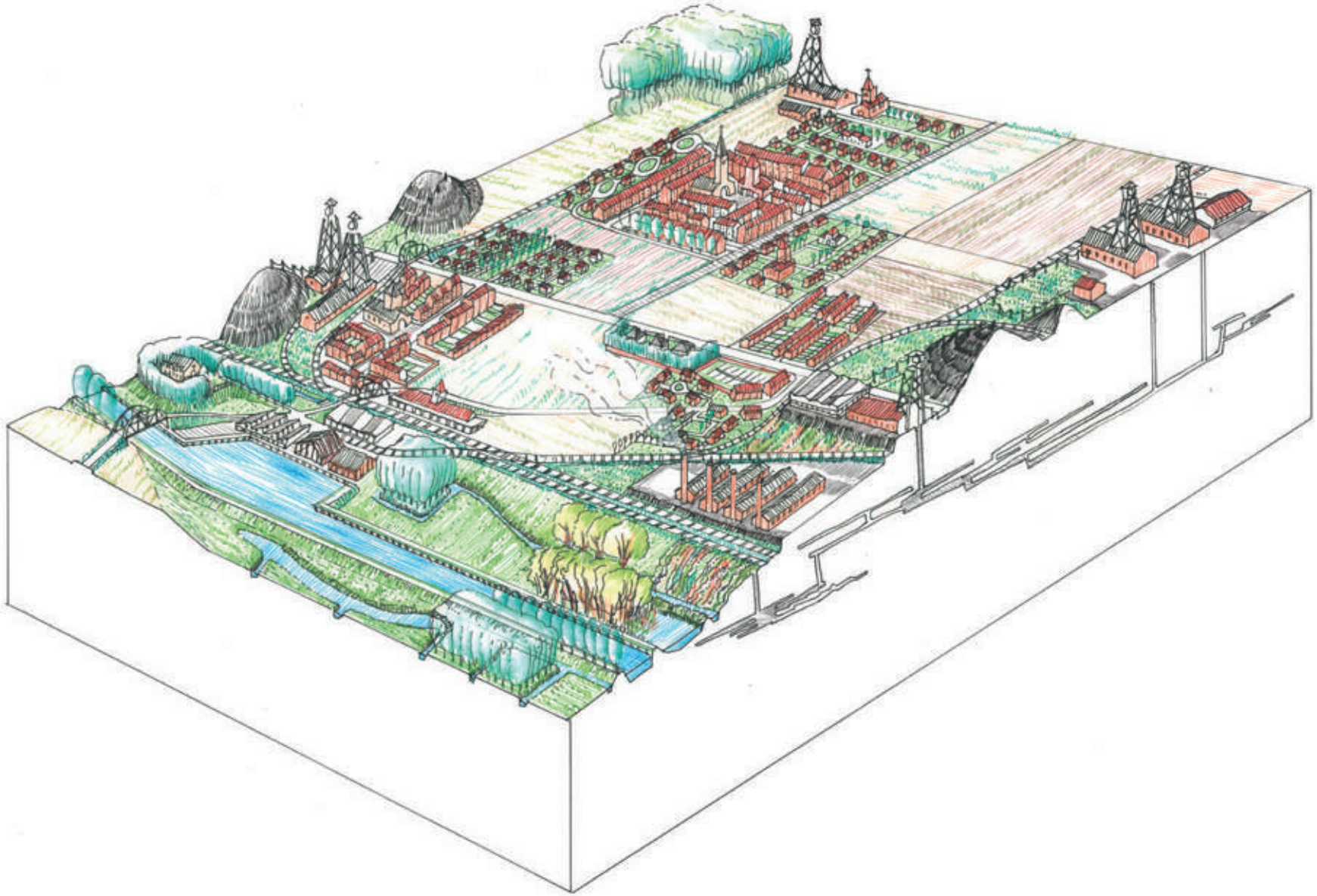

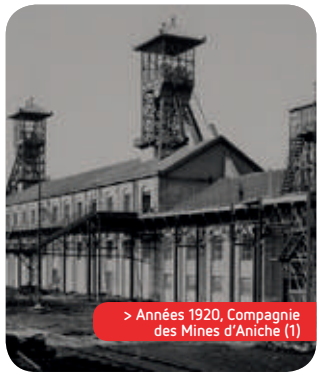

> Années 1920, Compagnie des Mines d'Aniche (1)

> Centrale électrique de la Société des Mines de Lens en 1925 à Pont-à-Vendin (2)

Entre 1880 et 1914, les puits, les fosses et les cités minières se multiplient, mais durant la Première Guerre mondiale, 103 fosses, sur les 140 en activité à la veille du conflit, sont complètement détruites. Lors de la reconstruction, la configuration des fosses ne change pas en profondeur et certaines sont mêmes rebâties sur les fondations des précédentes.

En revanche, la reconstruction introduit largement l'emploi d'un nouveau matériau dans les structures des bâtiments (et parfois des chevalements) : le béton armé. Un deuxième puits, exclusivement réservé à l'aérage et au service, est désormais systématiquement associé au puits réservé à l'extraction (au sein du même carreau ou plus éloigné) (1).

La reconstruction est aussi l'époque d'un tournant technologique majeur : le passage de la vapeur à l'électricité comme force motrice. L'électricité est désormais généralisée au fond comme au jour grâce à la construction de centrales électriques qui viennent ajouter un nouvel élément dans le paysage, tandis que les cheminées des fosses commencent à disparaître (2).

De plus, si l'adoption du marteau-piqueur (air comprimé) est lente jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, dans les années 1920 et 1930, il règne en maître : l'abattage est désormais mécanisé. En 1930, le Bassin minier Nord-Pas de Calais atteint son niveau record avec une production de 35 millions de tonnes, soit près de 64 % de la production nationale. Impact direct, les terrils se multiplient et sont de plus en plus hauts et/ou vastes.

La période de l'entre-deux-guerres s'accompagne d'un énorme besoin de main-d'œuvre qu'il faut loger. Le modèle de l'habitat pavillonnaire, accompagné d'équipements collectifs, est introduit à la fin du XIXe siècle et se déploie largement avant 1914.

Il est complété par celui des cités-jardins, qui est introduit dès 1904, mais qui se développe surtout dans les années 1920. Le parc de logements miniers est doublé, et en 1931, les départements du Nord et du Pas-de-Calais regroupent 88% des maisons des mines de France (3) (4) (5).

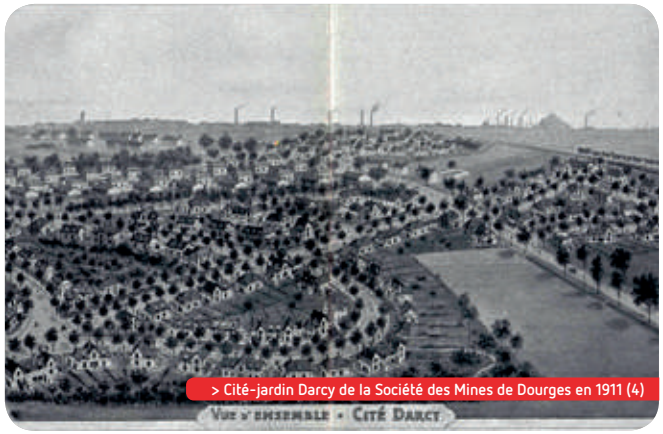

> Cité-jardin Darcy de la Société des Mines de Dourges en 1911 (4)

> Vue d'ensemble des Fosses et Cités n°11, 16, 3 et 9 de la Société des mines de Lens vers 1925 (3)

> Paysage minier dans les années 1930, vers Calonne-Ricouart (5)

6. LES TRENTE GLORIEUSES : LE GIGANTISME MINIER

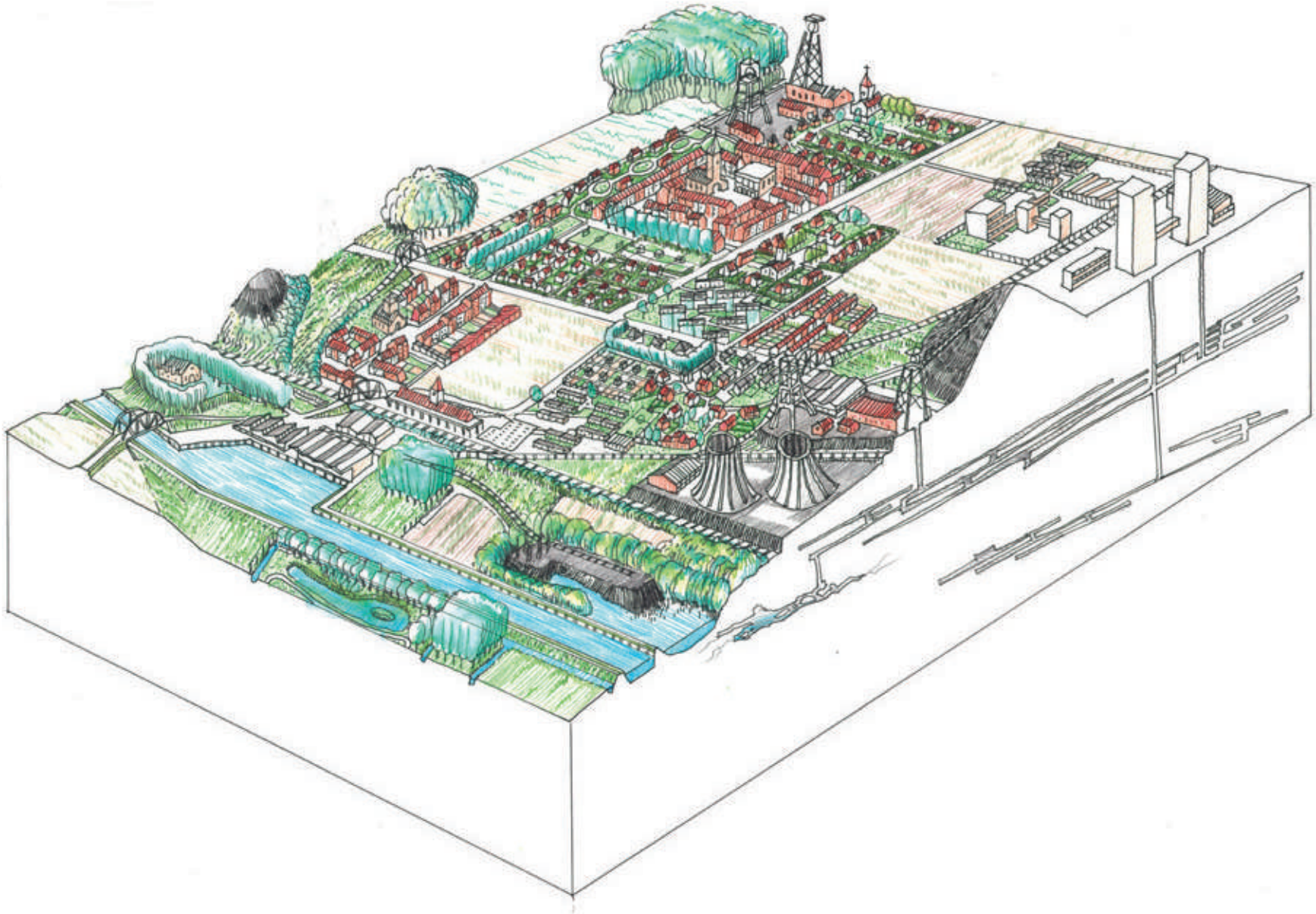

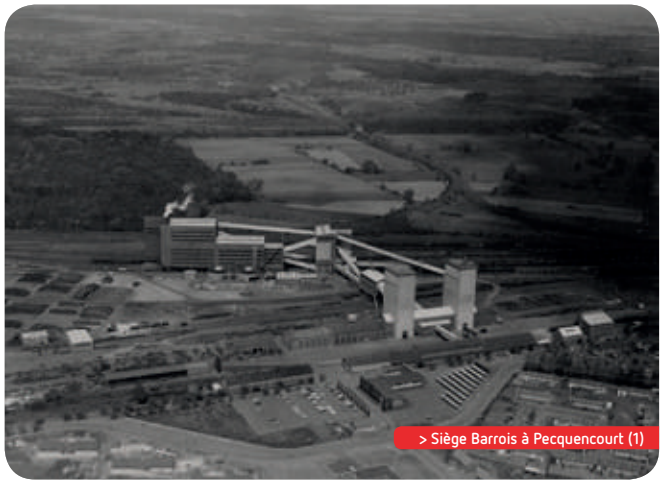

> Siège Barrois à Pecquencourt (1)

Les destructions liées à la Seconde Guerre mondiale sont moins importantes que celles de la Première Guerre mondiale et se localisent essentiellement autour des centrales électriques. Les fosses ont été épargnées car utilisées par l'occupant mais elles n'ont pas été entretenues.

Par la loi de 1946, les charbonnages sont nationalisés. Le Bassin minier est désormais administré par les Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais (HBNPC) et participe à la forte période de croissance économique du pays, dite des Trente Glorieuses (1945-1973).

Un vaste programme de modernisation des installations est lancé en 1948.

Il s'appuie sur le principe de concentration de plusieurs fosses voisines sur un seul siège doté d'installations modernes aux très grandes capacités d'extraction ou de traitement des produits. Les sièges de concentration deviennent d'énormes complexes industriels (1). Les anciennes centrales électriques sont modernisées tandis que de nouvelles voient le jour (2).

Les tours de concentration, les hauts chevalements dits portiques ou encore les réfrigérants (centrales) apparaissent dans le paysage. Les lavoirs centraux traitent jusqu'à 10 000 tonnes de charbon par jour (profondeur atteinte entre -800 mètres et -1200 mètres). Les grands terrils modernes monumentaux font leur apparition (3). Ce programme de modernisation entraine la disparition des sites d'extraction devenus obsolètes et inutiles : comptant 112 fosses en 1948, le Bassin minier en compte 73 en 1956 puis 59 en 1960.

En 1946, le Statut du Mineur acte que le logement est gratuit pour les ayants-droits, c'est-à-dire les mineurs actifs, les retraités et les veuves de mineurs. 25 000 logements dits modernes sont rapidement construits, notamment grâce à l'adoption en 1954 du procédé « Camus » qui utilise des panneaux de béton préfabriqués en usine, ensuite assemblés sur chantier. En quatorze jours, les logements sortent de terre (4).

> Centrale thermique de Hornaing en 1981 (2)

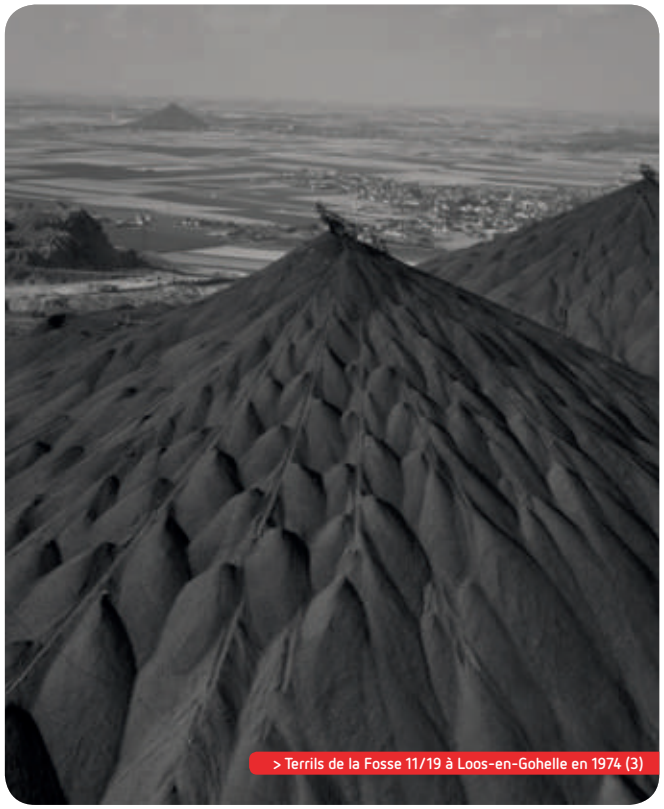

> Terrils de la Fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle en 1974 (3)

> Construction de Camus hauts dans les années 1960 (4)

7. AUJOURD'HUI : UN PAYSAGE CULTUREL ÉVOLUTIF VIVANT

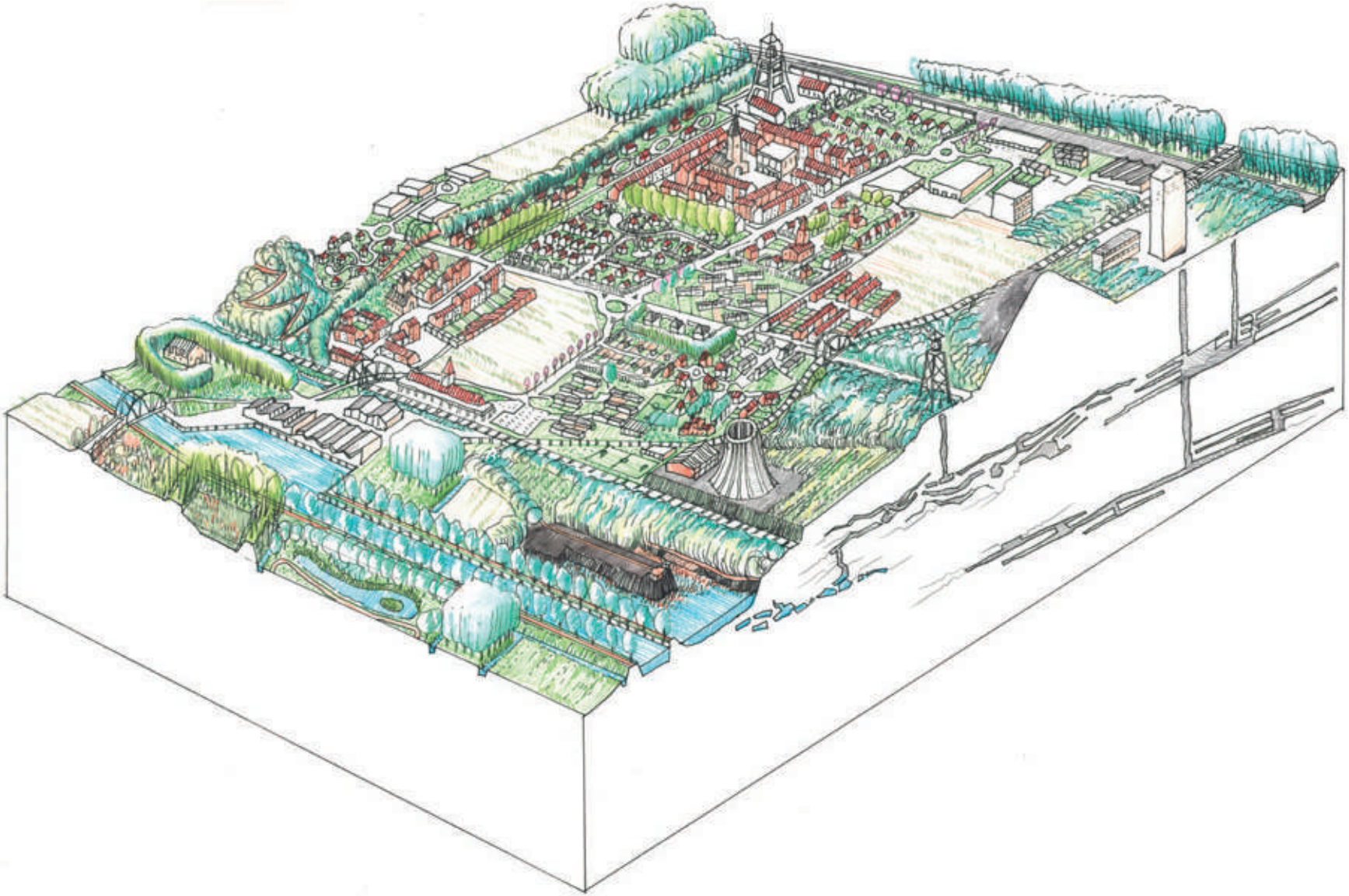

> Démantèlement de la Fosse Agache à Fenain en 1979 (1)

En 1960, le Plan Jeanneney amorce le processus de récession charbonnière, renforcé en 1968 par le Plan Bettencourt. Ils entraînent la fermeture et le démantèlement des exploitations les moins rentables. Dans les années 1970, les fosses continuent de fermer tandis que le processus d'hyper-concentration est engagé (8 sièges en 1980). Les chevalements, clochers de l'industrie minière, tombent les uns après les autres (1).

Les carreaux de fosses deviennent des friches industrielles et constituent de vastes emprises foncières. Les terrils font l'objet d'un premier inventaire prenant en compte leur valeur marchande et leurs potentialités en termes de récupération des sous-produits. Les premiers visés sont ceux dans lesquels il reste beaucoup de charbon et de particules charbonneuses, récupérés afin d'alimenter les centrales thermiques.

D'autres terrils sont convoités pour leurs schistes, utiles à de nombreux travaux publics (remblais, routes, autoroutes, etc.) (2). Les cavaliers sont désaffectés et les cités minières vieillissantes nécessitent d'être rénovées.

Dès les années 1970, la reconversion du territoire est entreprise. Les anciennes friches minières accueillent souvent des zones d'activités industrielles et/ou commerciales, et dans certains cas, elles sont transformées en espaces néo-naturels accueillant des activités de détente et de loisirs. Certaines cités minières sont démolies, mais la grande majorité est conservée et attend d'être rénovée ; il en est de même pour les équipements qui y sont associés.

En 1990, la dernière gaillette est remontée, marquant l'arrêt de la production charbonnière en Nord-Pas de Calais. Alors que beaucoup de fosses ont déjà été démolies, une prise de conscience patrimoniale commence à apparaître : certains chevalements sont protégés au titre des Monuments Historiques et une charte est mise en place pour les terrils, prévoyant la non-exploitation de certains d'entre-eux.

Les notions de « patrimoine » et de « paysage » miniers émergent progressivement, et prennent de l'importance dans les années 2000 avec la candidature du Bassin minier à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, inscription obtenue en 2012.

Les paysages actuels du Bassin minier portent les traces de cette histoire industrielle de près de trois siècles (3) (4).

> Construction de la rocade minière en 1976 (en partie avec les matériaux des terrils) (2)

> Vue aérienne de Lens (3)

Les efforts de rénovation et de reconversion de l'héritage minier sont poursuivis. Dans certains cas, le patrimoine minier est conforté dans ses fonctions (les cités minières continuent d'héberger les anciens mineurs et leurs ayants-droits, et avec le temps, elles ont été amenées à accueillir de nouvelles populations, n'ayant pas forcement de lien avec la mine) ; dans d'autres cas, il s'est vu attribuer de nouvelles fonctions (activités tertiaires, loisirs, activités culturelles, etc.). Ces composantes minières du paysage se trouvent aujourd'hui inclues dans un tissu urbain, non-minier, qui s'est largement développé depuis la période de déclin de l'activité charbonnière.

> Site Sabatier à Raismes (4)

PARTIE 2.
LES VALEURS PAYSAGERES ASSOCIEES A LA PERCEPTION DE L'HERITAGE MINIER

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, constitue un exemple exceptionnel de territoire transformé par l'industrie minière sur près de trois siècles.

L'exploitation économique du territoire a profondément modifié ses caractéristiques physiques originelles. Tous les éléments nécessaires à l'activité charbonnière sont venus s'imposer dans un territoire historiquement rural et agricole, donnant naissance à un nouveau paysage, véritable « ouvrage» né de l'action conjointe de l'Homme et de la nature.

25 ans après la fermeture du dernier puits de charbon, de nombreuses traces de ce passé industriel sont encore lisibles dans les paysages du Bassin minier. Si les terrils et les chevalements, du fait de leur verticalité, constituent les éléments identitaires les plus marquants, les autres témoins de cette histoire, que sont les fosses, les cités minières ou bien encore les étangs d'affaissement et les cavaliers (anciennes voies ferrées), tiennent également une place importante dans les paysages. L'ensemble constitue un maillage complexe où les éléments miniers viennent interagir avec des contextes paysagers diversifiés, offrant de multiples facettes d'un même paysage (paysages miniers agricoles, paysages miniers forestiers, etc.).

1. LES TERRILS ET LES CHEVALEMENTS : DES REPERES SINGULIERS ET MARQUANT DANS LE PAYSAGE

1.1 LES TERRILS : DES REPÈRES MONUMENTAUX ET PUISSANTS VECTEURS DE MÉMOIRE

Dominant de leur silhouette les villes, les villages et les cités minières, les espaces boisés et les étendues agricoles, ou encore les infrastructures, les terrils ont à l'échelle du Bassin minier une fonction paysagère similaire à celle d'un clocher d'église pour un village : celle de repères prééminents dans l'espace, véritable signature de ce territoire singulier.

Les terrils sont au cœur de l'identité paysagère locale, dont ils constituent la vitrine symbolique dans le grand paysage. Ils constituent des vecteurs d'émotion immédiats et particulièrement puissants, qui interpellent notre regard, et qui nous questionnent avec force sur l'activité minière, éteinte et pourtant si présente par ces traces monumentales qu'elle a léguées. La monumentalité de certains terrils autorise leur perception à des distances très importantes. Aujourd'hui la densité du réseau des terrils est telle, qu'en parcourant le territoire du Bassin minier on aperçoit immanquablement l'un d'entre eux. Ils forment comme une chaîne dans le paysage.

> Terril 14, dominant la Vallée de la Clarence (1)

> Vue sur le Terril 84 depuis la Cité n°10 à Billy-Montigny et Rouvroy (2)

> Vue sur le Terril 31 depuis la RD 341 à Estrée-Blanche (3)

> Vue sur les Terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle depuis l'A21 (4)

> Terril Ste-Henriette, élément signal le long de l'A1 (5)

Le Bassin minier hérite d'une géographie naturelle aux reliefs, le plus souvent, paisibles. Dans ce contexte sans aspérité marquante, les reliefs des terrils ont valeur d'événements. Ainsi, loin de se fondre dans les reliefs préexistants, les terrils au contraire s'en détachent, « revendiquant » pour la plupart leur origine artificielle, au bénéfice de leur lisibilité dans les paysages du bassin.

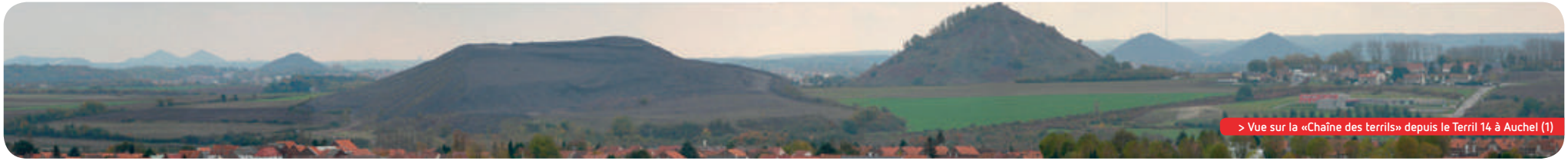

> Vue sur la «Chaîne des terrils» depuis le Terril 14 à Auchel (1)

> Terrils 2 et 3 à Ruitz et Maisnil-lez-Ruitz (2)

> Des terrils constitués d'un même matériau schisteux, pourtant d'aspect très varié.

Unitaires, les terrils le sont par leur origine minière, et par les schistes qui les composent. Invisible dans les paysages du bassin préexistants à la mine, le schiste dévoile sa couleur noire, qui lui est propre et qui constitue sa signature dans les paysages. Ce noir évoque immédiatement celui du charbon, sa « roche sœur », tout aussi sombre et auquel le schiste était originellement imbriqué dans le sous-sol. Il évoque également l'obscurité et la profondeur, celui des galeries où des générations de mineurs ont travaillé sans aucune source de lumière naturelle. Enfin, ces schistes noirs, et plus particulièrement ceux des terrils coniques, sont en quelque sorte une métaphore de la lave refroidie des volcans : même origine profonde ; même évocation froide du feu (magma refroidi / schiste couleur charbon) ; même processus d'élévation (par le sommet, contrairement à la plupart des montagnes) ; et au final même forme conique que celle des puys volcaniques, du moins pour une partie des terrils.

Pourtant, au-delà de ce caractère unitaire que leur donnent les schistes, les terrils sont divers. Comme chaque individu d'une communauté humaine présente une physionomie singulière, chaque terril montre un visage qui lui est propre, et qui permet d'aisément le reconnaître, dès lors que l'on a disposé d'un peu de temps pour « faire sa connaissance ». L'origine de cette diversité, de cette singularité de chaque terril, tient à diverses causes :

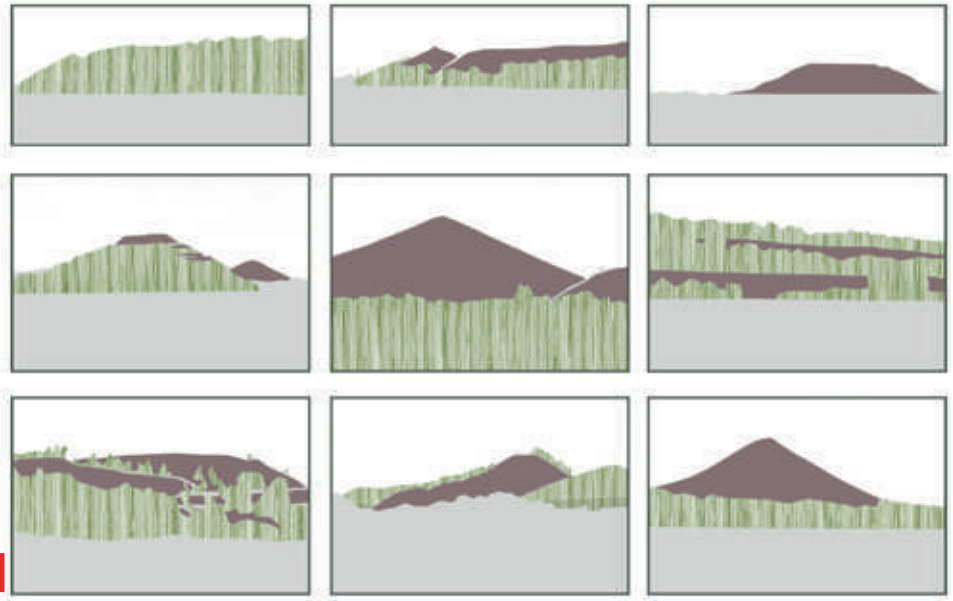

> Illustration de la diversité de formes des terrils et de leur couverture arborée (transcription schématique des photos présentées page de droite) (3)

> Variations dans la forme des terrils, qui s'explique par les modes d'édification et de terrassement qui ont évolués au cours de l'histoire minière, et par l'adaptation des terrils aux sites où ils ont été érigés.

> Nuances dans la teinte des schistes : du fait notamment de la présence sur certains terrils de schistes rouges, là où des phénomènes spontanés de combustion ont eu lieu, mais aussi des gradations dans la palette des schistes noirs, plus ou moins sombres.

> Variations dans l'aspect de la couverture végétale, le plus souvent spontanée, et qui progressivement a pris place sur les flancs de nombreux terrils. Selon l'âge des terrils et l'époque où la colonisation végétale s'y est engagée, la végétation qui les occupe présente toute une palette d'aspects, très différents selon que cette colonisation y est très récente (végétation rase et clairsemée, laissant voir distinctement les schistes) ou au contraire ancienne (couverture arborée continue et dense, qui à la belle saison masque les schistes des versants), en passant par toutes les étapes intermédiaires entre ces deux extrêmes.

> Terril 143, tabulaire et boisé, à Lallaing et Pecquencourt

> Association atypique d'un terril conique (Terril 84) et d'un terril tabulaire (Terril 101) à Rouvroy, Billy-Montigny et Henin-Beaumont

> Terril 93, terril tabulaire, à Estevelles

> Terril 9, arboré en contre-bas d'un sommet rouge, à Haillicourt

> Les versants animés de «monticules» d'un des deux terrils coniques de la Fosse 11/19, à Loos-en-Gohelle

> Les hautes «marches» des flancs du Terril de Pinchonvalles à Avion

> Morphologie tourmentée des Terrils 116 et 117 à Dourges

> Terril 157, au profil dissymétrique et qui présente les marques rouges de schistes brûlés, à Haveluy

> Schistes «bruts» et sombres du Terril 93, cônique, au pied évasé, à Harnes

1.2 LES CHEVALEMENTS : DES ARCHITECTURES SINGULIÈRES ET À VALEUR DE SIGNAL

Moins nombreux et moins hauts que les plupart des terrils, les 21 chevalements qui subsistent ont eux aussi une valeur importante de « signal ». Leur hauteur, plus importante que celles des autres constructions associées aux anciennes fosses, permet de les apercevoir depuis des points de vue parfois très éloignés, et ainsi, de repérer aisément l'emplacement des anciens carreaux de fosse, cœurs stratégiques de l'activité minière passée.

> Vue à distance sur le chevalement du n°1 bis à Liévin, repère paysager tout aussi marquant que le clocher de l'église (1)

> Chevalement Dutemple à Valenciennes (2)

> Vue à distance sur le chevalement du n°9 à Roost-Warendin (3)

Au-delà de cette valeur de signal et de repère, les chevalements sont également des éléments précieux du fait de leur rareté, de leur architecture singulière et de leur statut éminemment symbolique.

Tout comme les terrils, les chevalements présentent une apparence diverse autour d'une fonction unique, variété liée notamment à l'évolution des techniques constructives et d'extraction. Certaines fosses permettent d'apprécier cette diversité sur un seul et même site (fosses d'Arenberg à Wallers et 11/19 à Loos-en-Gohelle).

On ajoutera que certains chevalements peuvent également avoir une fonction de belvédère, certes aujourd'hui peu exploitée, mais d'un grand intérêt si l'on en juge par exemple les vues dominantes qui se présentent depuis le sommet du chevalement 3 de la fosse d'Arenberg à Wallers, ou depuis la tour d'extraction du 19 à Loos-en-Gohelle.

> Les 3 chevalements de la Fosse d'Arenberg à Wallers (4)

> Chevalement métallique et tour d'extraction de la Fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle (5)

> Le Mont St-Michel et sa baie (1)

> Les Pyramides et le Plateau de Gizeh (2)

1.3 LES ESPACES OUVERTS DÉGAGEANT DES VUES ET PERSPECTIVES SUR LES TERRILS ET LES CHEVALEMENTS

La perception des terrils et des chevalements dans les paysages du Bassin minier est permise grâce à la présence d'espaces suffisamment dégagés entre les éléments signaux et les points depuis lesquels on les observe. Les premiers plans, les éléments qui cadrent plus ou moins étroitement ces perceptions, la présence ou non d'éléments de paysage directement juxtaposés ou superposés à la silhouette des terrils ou des chevalements, sont autant de facteurs qui influent sur les perceptions et peuvent renforcer, ou au contraire affaiblir, la qualité des vues sur les grands repères miniers.

Un facteur apparaît particulièrement générateur de qualité paysagère dans les vues sur les terrils : il s'agit de la lisibilité de leur rapport à leur socle naturel, qui permet d'apprécier ce rapport contrasté entre des reliefs naturels le plus souvent indolents et ceux artificiels et plus affirmés des terrils. Ce rapport entre « l'objet terril » et son socle évoque des relations paysagères similaires qui concernent des sites de grande notoriété, tels le Mont-Saint-Michel dans sa baie, ou les grandes pyramides d'Égypte sur le Plateau de Gizeh. Il évoque également des situations plus urbaines, celles de ces monuments mis en valeur par les parvis, esplanades et places dégagés qui les accompagnent, et qui offrent le recul nécessaire pour apprécier la composition d'ensemble de leurs façades.

Les espaces ouverts qui font office de « parvis » ou « d'esplanade » pour les terrils et les chevalements, sont principalement des espaces agricoles, même si parfois d'autres espaces peuvent jouer ce rôle (parcs, prairies, étangs, etc.).

> Le Terril 2 et les espaces agricoles environnants (3)

> Effet de «parvis agricole» en avant du chevalement du n°9 à Roost-Warendin (4)

> Spectaculaire effet d'«esplanade agricole» en avant des Terrils 2 et 3 à Ruitz et Maisnil-lez-Ruitz (5)

0 100 200m

Source orthophotoplan : Bing Maps

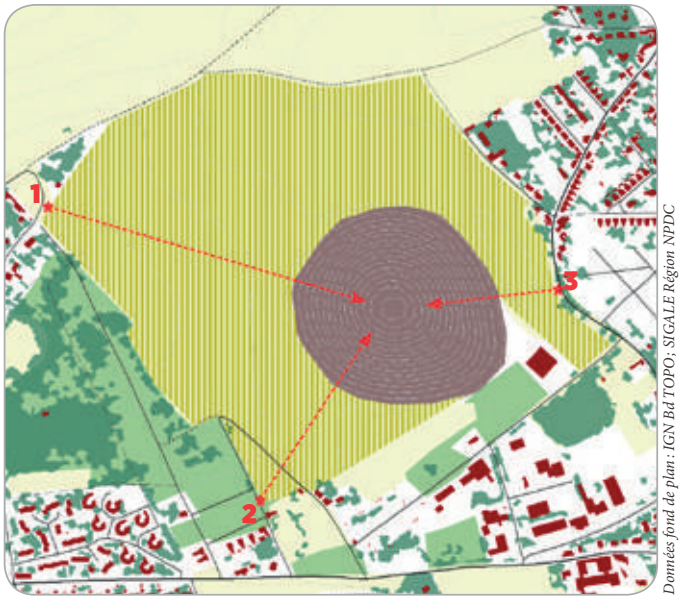

Données fond de plan : IGN Bd TOPO ; SIGALE Région NPDC

Terril
Point de vue photo
«Parvis» agricole du terril
Autres espaces agricoles
Friches et autres espaces partiellement végétalisés
Végétation arborée
Urbanisation

Le Terril 10 est l'un de ceux qui présentent un parvis agricole directement à leur contact. Ce socle horizontal et ouvert met en valeur le terril, ceci depuis différents points de vue situés à ses alentours (dont trois sont photographiés ci-contre).

1.4 LES ITINÉRAIRES ET AUTRES SITES OFFRANT DES VUES SUR LES ÉLÉMENTS REPÈRES MINIERS

Les éléments identitaires que sont les terrils et les chevalements sont perçus depuis des espaces et itinéraires de nature diverse, liés à des modes de déplacement variés : routes, autoroutes, voies ferrées, espaces publics urbains, circulations douces (notamment cavaliers), chemins agricoles, etc.

Les routes situées hors agglomération

Elles offrent deux types de vues :

> **Des vues axiales**, offertes par la surface ouverte de la chaussée qui dégage elle-même des perspectives sur les terrils ou les chevalements

> Vue sur le Terril Ste-Henriette, repère marquant au croisement de l'A1 et de l'A21 (1)

> Vue sur le Terril 49 depuis la RD 943 (2)

> Vue axiale sur les Terrils 2 et 3 depuis la RD 301 (3)

> **Des vues latérales**, conditionnées à la présence d'espaces ouverts contigus à la route (le plus souvent des espaces agricoles). Dans ces cas, la chaussée est moins présente, au bénéfice d'autres espaces et éléments du paysage.

> La RD 55 offre une longue séquence de vues latérales sur le Terril de Pinchonvalles (4)

> L'imposante silhouette des Terrils du 11/19, vue depuis la RD 943 (5)

> Vue sur le Terril de l'Escarpelle depuis l'A21 (6)

Les chemins et circulations douces

Beaucoup de circulations douces bénéficient elles-aussi de vues sur des terrils ou des chevalements. Il peut s'agir de chemins agricoles (qui bénéficient le plus souvent d'un contexte paysager ouvert), de certaines portions de cavaliers aménagés, de chemins de halage, etc.

Ces perceptions sont particulièrement précieuses, car essentiellement associées à des usages de loisirs, au cours desquels les regards sont plus volontiers disponibles à la contemplation des éléments du paysage minier.

> Vue sur le Terril 205 depuis une voie de circulation douce à Rouvroy (7)

> Chemin agricole aux abords du Terril 97 à Méricourt (8)

> Vue sur le Terril 93 depuis un cavalier aménagé à Annay-sous-Lens (9)

> Vue sur les Terrils 94 et 94a depuis les berges du canal de Lens à Harnes (10)

Les espaces urbains

Dans les espaces urbains, du fait d'horizons proches et construits, la perception à distance des terrils et des chevalements est plus rare qu'en contexte agricole.

Cela donne d'autant plus de valeur aux vues qui s'y présentent ponctuellement. La plupart de ces vues tirent profit de perspectives axiales offertes par des rues ou avenues axées en direction d'un terril ou d'un chevalement. Ces perspectives sont soulignées par les fronts bâtis (et parfois la végétation) accompagnant les axes concernés.

Lorsqu'il s'agit d'ensemble de façades d'anciennes cités minières, la sensation d'immersion dans l'univers minier est particulièrement forte.

Toujours en milieu urbain, des vues sur des terrils s'observent parfois à la faveur d'un cœur d'îlot ouvert, ou bien d'une position en surplomb offerte depuis un quartier situé sur un coteau.

D'autres bénéficient des dégagements visuels ménagés par certains espaces publics suffisamment étendus (places, parcs, etc.). Ces échappées visuelles vers un ou plusieurs terrils participent à valoriser les espaces publics concernés, et renforcent leur intérêt et leur attrait.

> Vue sur le Terril 189a depuis rue Jean Jaurès à Bruay-sur-l'Escaut (1)

> Vue sur le Terril 87 depuis la Cité Bruno nouvelle à Dourges (2)

> Vue sur les Terrils du 11/19 depuis les hauteurs de la Cité des Petits Bois à Liévin (3)

> Ouverture sur les Terrils 58 et 58a depuis l'esplanade arborée de la Cité n°5 à Grenay (4)

Des reliefs facilitant les perceptions lointaines de terrils et chevalements

Certains reliefs naturels (coteaux et lignes de crête) ou d'origine minière (sommets des terrils ou de chevalements), offrent des panoramas intéressants, permettant d'observer les éléments miniers « signaux ». Dès lors que l'effet de surplomb est suffisamment marqué, terrils et chevalements peuvent être perçus à grande distance, y compris lorsque leurs abords sont urbanisés ou boisés.

Les vues concernées ont ainsi un attrait particulier, car elles permettent généralement d'appréhender ces terrils et chevalements dans toute la complexité et la richesse de leur contexte.

> Le Terril 14 et les cités minières vus depuis les côteaux de la Vallée de la Clarence (5)

> Les imposantes «pyramides noires» de Loos-en-Gohelle depuis le Mémorial canadien à Vimy (6)

2. UN HÉRITAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE QUALITÉ ET DE GRANDE AMPLEUR

2.1 LES CITÉS MINIÈRES

Le paysage urbain du Bassin minier est marqué par une forte présence de cités minières. 68000 logements miniers, d'une grande diversité architecturale, s'égrènent d'est en ouest créant des quartiers aux formes urbaines de qualité, souvent structurés autour d'équipements nécessaires à la vie quotidienne des ouvriers et de leurs familles.

Qualité et cohérence des modèles urbains

Loin de l'image qui est traditionnellement véhiculée, les cités minières se trouvent être d'une grande diversité et offrent une grande variété de modèles urbains. Cette richesse résulte de la combinaison de plusieurs éléments de morphologie urbaine, qui produit des ambiances très différentes selon les choix effectués.

Quelle que soit l'époque, la composition urbaine des cités minières ordonnance :

> **une trame viaire,** du plus raide dans les corons, au plus souple dans les cités jardins ;

> Cité Taffin à Vieux-Condé (1)

> Cité pavillonaire n°10 à Sains-en-Gohelle (2)

> Coron des 120 à Anzin et Valenciennes (3)

> Cité moderne de Guesnain à Guesnain (4)

> **des espaces publics**, souvent généreux et largement végétalisés, ils encadrent et mettent en scène les équipements des quarters quand ils existent (églises, écoles, salles des fêtes, dispensaires, etc.). Les alignements d'arbres sont soignés, et soulignent la hiérarchie des rues ou encadrent des espaces publics ;

> Axe menant à l'église de la Cité n°5 à Grenay (5)

> Groupe scolaire de la Cité n°12 à Lens (6)

> Cité-jardin Foch à Hénin-Beaumont (7)

> **une trame bâtie**, liée à un plan « type » de logement combiné de façon diverse (regroupement de 2, 3 ou 4 logements, logements en bande, etc.), en alternant un deuxième type si besoin, voire un troisième. L'accroche de ces modules de base sur la trame viaire (en retrait ou non, par le pignon ou le mur gouttereau, etc.) crée une ambiance plus ou moins urbaine ;

> Cité 4/5 sud à Méricourt (1)

> Cité de la Clochette à Douai (2)

> Cité Lemay à Pecquencourt (3)

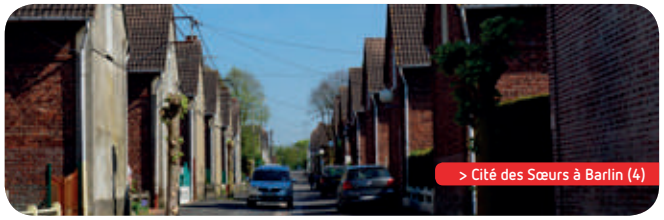
> Cité des Sœurs à Barlin (4)

> Cité de la Victoire à Houdain (5)

> **des espaces extérieurs privés** attachés à chaque logement et plus ou moins végétalisés et arborés (cours, jardins, etc..). Ils peuvent être plus ou moins grands, positionnés à l'avant et/ou à l'arrière des logements et parfois ils sont détachés du logement, positionnés de l'autre côté de la rue.

> Cité de la Ferronnière à Douai (6)

Ces espaces privés sont délimités par des clôtures, à l'origine basses et transparentes, aujourd'hui plus hétérogènes.

> Cité Darcy à Hénin-Beaumont (7)

Homogénéité et diversité architecturale

Chacune des compagnies dirigeait librement la construction de ses cités sur le territoire (concession) qu'elle gérait. Elles se distinguaient les unes des autres par des innovations en termes de confort (création d'équipements et d'espaces publics plus ou moins soignés), mais également par la conception

> Détail de décor à la Cité de la Solitude à Vieux-Condé (8)

> Cité n°9 à Lens (9)

> Cité Cornuault à Evin-Malmaison (10)

de styles architecturaux originaux, comme autant de marques distinctives et de signatures de la compagnie. Aujourd'hui, alors même que les compagnies ont disparu, le découpage historique du territoire minier en concessions est parfaitement lisible dans le paysage. Grâce aux cités minières, on passe d'une ancienne concession à une autre en changeant d'environnement architectural.

> Cité du Pinson à Raismes (1)

> Cité de la Solitude à Douai (2)

Ces variations architecturales dessinent aujourd'hui l'identité plurielle du Bassin minier : sobriété des volumes mais richesse et subtilité des détails à Vieux-Condé et Escautpont ; effet massif des logements groupés par 4, accompagné d'une virtuosité des

> Cité de la Clochette à Douai (3)

décors de briques blanches à Douai et Pecquencourt ; architecture régionaliste jouant des faux-colombages et des enduits de couleurs à Dourges, Oignies et Evin-Malmaison, etc.

Ce découpage du territoire par grands styles architecturaux est l'héritier des compagnies minières. Il est lisible de Fresnes-sur-Escaut à Enquin-les-Mines, et c'est lui qui donne au paysage urbain minier à la fois sa grande homogénéité et sa diversité.

Des « effets vitrines » grâce à des façades urbaines soignées

Les cités minières marquent spatialement, socialement et architecturalement le territoire de leur empreinte, pour autant la perception qu'on en a depuis les grands axes de communication reste limitée. Malgré leur répartition sur l'ensemble du territoire, les cités se dérobent souvent au regard depuis le tissu urbain « classique » et restent malheureusement souvent trop confidentielles. Seules quelques cités implantées le long des axes et/ou disposant d'un

> Vue sur la Cité Maistre et le Terril 49 à Mazingarbe (4)

> Axe principal du quartier du Nouveau Monde à Bruay-La-Buissière et Haillicourt (5)

> Vis-à-vis entre la Cité et la Fosse d'Arenberg à Wallers (6)

> De la maison de l'ouvrier à celle du directeur

La hiérarchie du personnel des compagnies est aisément lisible au travers du type de logement mis à disposition de chacun. Si les cités minières sont constituées majoritairement de maisons pour ouvriers, on y perçoit parfois des maisons un peu plus volumineuses que les autres, laissant penser qu'il s'agit de maisons de cadres. Les maisons des ingénieurs ou des directeurs de fosses, souvent très grandes, sont, elles, reconnaissables aux hautes clôtures de briques qui les entourent. Elles sont souvent localisées entre les cités minières et l'entrée des carreaux de fosses. On en trouve également certaines à proximité des grands bureaux des compagnies, qui eux-mêmes, se dressent souvent majestueusement dans le paysage. Les demeures les plus imposantes, qualifiées de « châteaux », reviennent aux directeurs des compagnies.

Tous ces éléments, plus ou moins perceptibles dans le paysage, contribuent, au même titre que les cités minières, à l'identité urbaine et architecturale, spécifique du Bassin minier.

> Maison d'ingénieur à Bully-les-Mines (1)

> Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens à Lens (2)

> Maison du Directeur de la Compagnie des Mines de Béthune à Mazingarbe (3)

«parvis» dégagé, jouent un « effet vitrine » en présentant leurs façades urbaines soignées. Cette « rareté » rend d'autant plus précieuses les situations où les cités minières s'offrent au regard, structurent l'espace public des communes, créent des vis-à-vis avec des sites remarquables (espaces néo naturels, anciennes fosses) et qualifient les axes de communication qui traversent le territoire (D943 et D645). C'est ainsi que les cités minières créent des séquences urbaines de qualité (malheureusement trop rares), qu'il convient de préserver et de qualifier.

2.2 LES ANCIENNES FOSSES D'EXTRACTION

Les anciennes fosses d'extraction ont une place importante dans l'imaginaire collectif : lieu où les mineurs descendaient dans les galeries, et où le charbon était remonté à la surface. Elles sont des éléments particulièrement précieux pour la perpétuation de la mémoire de l'activité minière. Elles présentent des ensembles bâtis d'une grande originalité, dont se détachent parfois encore les chevalements, qui constituent des points de repère dans les paysages.

Des sites emblématiques, supports de grands projets

La majorité des fosses, jugées non-réutilisables, a été démolie partiellement ou intégralement, et leurs sites ont été, le plus souvent, réaménagés en zones d'activité.

> Fosse Delloye à Lewarde (Centre Historique Minier) (4)

> Fosse d'Arenberg à Wallers (1)

> Fosse n°9-9bis à Oignies (2)

Néanmoins, quatre fosses ont été conservées dans leur quasi-intégralité. Rénovées, elles constituent aujourd'hui des « Grands sites de la Mémoire minière » ; il s'agit des fosses 11/19 à Loos-en-Gohelle, 9-9bis à Oignies, Delloye à Lewarde et Arenberg à Wallers. Elles ont hérité de nouvelles vocations, et hébergent des activités variées (Centre historique minier, hébergement d'entreprises, salle de concerts, scène culturelle, futur pôle dédié à l'image etc ...). Elles ont aujourd'hui un statut « iconique » à assumer pour l'ensemble du Bassin minier car elles sont les derniers témoins intègres de l'histoire des techniques d'extraction et des lieux de travail des mineurs. Elles sont également des lieux de revitalisation culturelle, économique et potentiellement touristique pour l'ensemble du territoire.

> Fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle (3)

Un réseau épart de bâtiments industriels à recycler

A côté de ces sites biens connus, requalifiés et faisant l'objet d'une attention particulière en termes de projet architectural, de programmation, de gestion et de communication, subsiste un réseau épart d'anciennes fosses qui n'ont pas bénéficié de la même attention. Leurs chevalements ont parfois disparu ainsi qu'une partie de leurs bâtiments techniques et administratifs.

Elles ne bénéficient pas de la même intégrité, mais n'en demeurent pas moins des pièces importantes de la composition urbaine et architecturale de certains quartiers miniers et constituent un gisement à recycler. L'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO a mis au jour une centaine d'ensembles, plus ou moins complets et entretenus, de bâtiments faisant partie d'anciennes fosses. Ces vestiges, ayant pour la plupart subi beaucoup d'altérations, sont souvent perçus comme des « délaissés », réoccupés plus ou moins durablement ou laissés à l'état d'abandon.

> Salle des pendus de la Fosse n°12 à Loos-en-Gohelle (4)

> Fosse n°2 à Anhiers (5)

> Fosse n°1 bis à Noeux-les-Mines (6)

Quelques modestes exemples de reconversion, même s'ils restent encore peu nombreux, montrent la capacité de ces sites et bâtiments à se reconvertir. Quand ils ont entièrement disparu, les bâtiments des anciennes fosses ont laissé au cœur des communes minières, des assises foncières qui marquent le paysage urbain. L'exemple le plus emblématique étant bien sûr le site de l'ancienne fosse 9/9bis de Lens qui accueille aujourd'hui le Louvre.

3. UN VASTE RÉSEAU D'ESPACES NÉONATURELS DISPONIBLE POUR DE NOUVEAUX USAGES ET DE NOUVELLES VOCATIONS

3.1 LES CAVALIERS ET GRANDS ESPACES NÉO-NATURELS

Les sites néo-naturels du Bassin minier regroupent les anciens sites liés à l'extraction, au transport et au stockage du charbon et des schistes, et les sites liés aux affaissements provoqués par l'activité minière. Perdant leur intérêt industriel au lendemain de l'arrêt de l'exploitation charbonnière, ces sites ont progressivement été reconquis par l'Homme et par la nature. Il s'agit des terrils, des étangs d'affaissement, des cavaliers (anciennes voies ferrées) et des anciens carreaux de fosse démantelés.

Ces espaces délaissés ont parfois fait l'objet de lourds projets de requalification par les acteurs, qui ont très tôt vu dans le traitement des friches, l'élément clé de la reconquête qualitative du paysage et du cadre de vie. Souvent sous l'impulsion de l'Homme, ou parfois de manière spontanée, la nature y a repris ses droits.

Les anciens carreaux de fosses, les terrils et les étangs d'affaissement, offrent aujourd'hui de réelles potentialités paysagères, écologiques et ludiques. Le passé de ces sites est souvent rappelé par la présence de terrils, repères identitaires singuliers, et parfois, par la présence de vestiges techniques, tels que des chevalements qui subsistent, dressés comme des « totems » au cœur de ces vastes espaces.

> Mare à Goriaux à Raismes et Wallers (1)

Ces anciennes friches sont souvent parcourues, reliées entre elles, ou reliées à d'autres sites d'origine minière, par les cavaliers.

> Cavalier aménagé en voie douce (2)

> Cavalier désaffécté à Wingles (3)

Ces anciennes voies ferrées, qui connectaient autrefois les sites pour acheminer le charbon et les résidus schisteux, forment un réseau d'environ 650 kms. Ayant perdu leur vocation première, elles ont souvent été démantelées, mais les emprises linéaires subsistent, et constituent un formidable gisement de continuités paysagères et écologiques, au sein d'un territoire très urbanisé.

Les cavaliers jouent souvent le rôle de corridors écologiques, en offrant des conditions favorables au déplacement de la faune et de la flore. Ils sont également un support potentiel au développement de circulations douces pour les habitants, dont bien peu de territoires en France disposent.

L'étendue des sites néo-naturels (pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines, voire centaines d'hectares) procure à celui qui les parcourt un sentiment de « dépaysement » et d'« évasion ». L'eau et le végétal y tiennent une place particulièrement importante, mais n'effacent pas totalement la présence du schiste. Dans un territoire très urbanisé, ces espaces constituent tantôt des « poumons verts et bleus» où l'on oublie la présence de la ville toute proche, tantôt des « espaces lunaires » où le schiste s'étend à perte de vue.

> Sportifs sur un terril à l'aspect « lunaire » (4)

> Site de Chabaud Latour à Condé-sur-l'Escaut (5)

> La reconversion des anciennes friches minières en espaces de détente et loisirs

Au début des années 1980, dans un contexte de désindustrialisation massive, le Bassin minier comptait plus de 8000 ha de friches et héritait d'un réseau hydrographique désorganisé.

Très tôt, les acteurs se mobilisent pour « guérir les traces » que l'exploitation massive a laissées sur les paysages.

Quelques réalisations pionnières sont entreprises dès les années 1980 pour transformer d'anciens carreaux de fosses en parcs urbains ; c'est à cette période que l'on doit la naissance du Parc de la Lawe à Bruay-la-Buissière et Divion, du Parc de Wingles, du Parc de la Glissoire à Lens et Avion, du Parc de la Loisne à Verquigneul et Labourse, et du Parc de la Clarence à Calonne-Ricouart.

Depuis 1990, l'action de l'Etablissement Public Foncier a accompagné les importants efforts consentis par l'Etat, la Région et l'Union européenne, auprès des collectivités locales. Il a contribué au traitement massif et quantitatif des stigmates (entre 1994 et 1999, il a traité 2500 ha) et au « préverdissement » d'espaces en attente d'un usage futur.

Au fil des politiques de requalification des friches successives, celles-ci ont progressivement intégré des considérations écologiques, paysagères, ainsi que des problématiques d'aménagement et d'ouverture des sites au public. Ces actions se poursuivent aujourd'hui encore dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte.

L'ancien pays noir devient progressivement vert. Même s'il n'y a pas eu de politique de reboisement systématique (comme cela a pu être le cas en Belgique), les terrils et les friches ont connu une végétalisation importante. Dans certains cas, cela est dû à l'intervention publique qui visait à requalifier certains sites « paysagèrement » par le biais de plantations. Dans d'autres cas, les sites se sont végétalisés naturellement, sans la moindre action humaine. Si cette reconquête des sites par la nature semble être une bonne chose pour changer l'image du territoire, elle ne doit pas totalement effacer le « noir » des schistes qui fait l'originalité de ces paysages et qui rappelle leur origine anthropique.

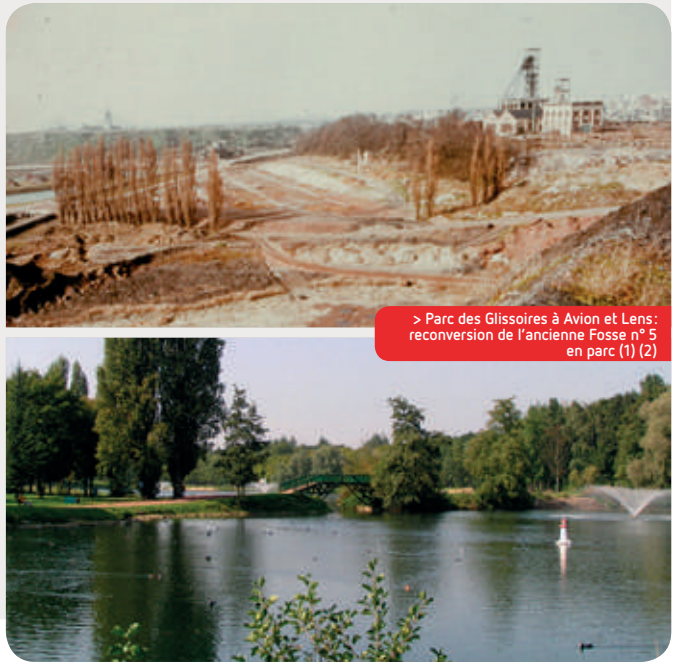

> Parc des Glissoires à Avion et Lens : reconversion de l'ancienne Fosse n° 5 en parc (1) (2)

3.2 DES SITES DISPONIBLES POUR DE NOUVEAUX USAGES ET DE NOUVELLES VOCATIONS

Les sites néo-naturels d'origine minière bénéficient d'un attrait désormais bien établi auprès des habitants du Bassin minier et de ses environs, voire, et de plus en plus, auprès de visiteurs venus de plus loin. Tout en restant intimement liés à l'histoire minière locale, ces sites constituent un réseau diffus « d'espaces de respiration » et de continuités vertes, attractifs et « dépaysants », au sein de la conurbation du bassin.

Grace à l'imagination des Hommes, année après année, cet héritage a fait preuve d'une étonnante faculté à être « réinventé » et réinvesti pour offrir de nouveaux usages, très éloignés de sa fonction d'origine. Ce gisement d'espaces néo-naturels est porteur de nombreux projets et réalisations, dans le cadre notamment du schéma de la Trame verte et bleue du Bassin minier : aménagement de sites en parcs ou bases de loisirs, aménagement de boucles intercommunales de randonnée, etc.). Dans le lensois, le projet de la « Chaîne des Parcs » se donne pour objectif de mettre en valeur les espaces de nature et de loisirs, et de tirer profit des continuités offertes par les cavaliers pour les mettre en réseau.

Qui, à l'heure où l'activité minière était encore florissante, aurait pu anticiper une telle capacité de renouvellement des innombrables friches apparues avec la fermeture des mines ?

Les sites néo-naturels sont devenus le support d'activités multiples, essentiellement centrées sur les loisirs, la découverte et les déplacements doux.

Ainsi,

> la topographie des terrils constituent un support attractif pour certaines activités sportives (randonnées,

vélo, parapente...) ou plus contemplatives ; ponctuellement, ils sont également le support de nouvelles activités agricoles (comme la culture de la vigne et l'élevage) qui participent à diversifier les paysages ;

> les étangs d'affaissement sont, pour partie, mis à profit des activités sportives liées à l'eau ;

> les cavaliers sont propices à l'aménagement de circulations douces (chemins de randonnées, pistes cyclables, véloroute du Bassin minier, ...) ;

> les boisements spontanés et autres groupements végétaux d'aspect très naturel, offrent des espaces de balades (pédestres ou cyclistes), où tout un chacun peut se ressourcer et « s'évader ».

La pratique de ces activités est souvent l'occasion de découvrir, ou de faire découvrir l'histoire de ces sites.

Ces espaces sont également propices à la pratique d'activités pédagogiques liées à la découverte de l'environnement. En effet, malgré leur origine anthropique, certains de ces anciens sites miniers se révèlent être de formidables réservoirs de biodiversité. Les spécificités des terrils et des cavaliers (sol constitué de schiste noir qui a tendance à garder la chaleur, relief...) attirent des espèces que l'on ne trouve pas normalement dans la région. Les vastes zones humides que constituent les étangs d'affaissement, attirent également une riche faune et flore.

Ainsi, ces sites qui hier constituaient des friches, sont aujourd'hui parfois reconnus en tant qu'Espaces Naturels Sensibles, Réserves biologiques, Réserve ornithologique, etc.

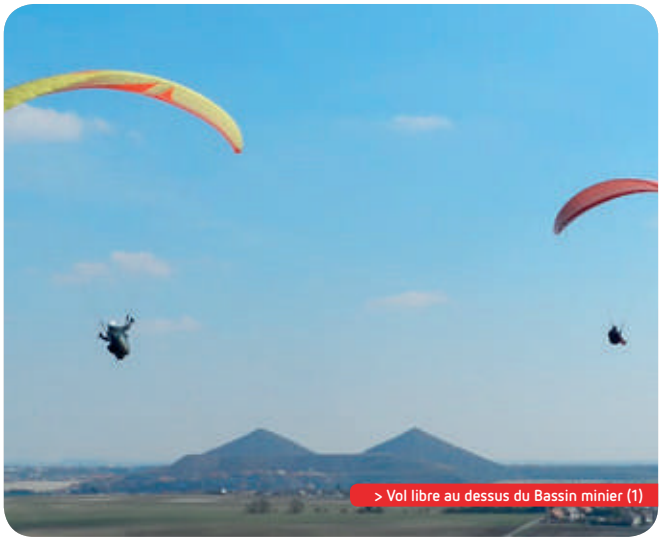
> Vol libre au dessus du Bassin minier (1)

> Base de loisirs des Argales à Rieulay (2)

> Piste de ski sur le Terril 42 à Noeux-les-Mines (3)

> Panneaux signalétiques, directionnels, informatifs et/ou pédagogiques (4) (5) (6) (7)

LA «TREILLE MINIÈRE»

Un concept pour décrire une réalité historique urbaine et paysagère

UNE ARMATURE MINIÈRE QUI FORME COMME UNE TREILLE

«L'archipel vert» et la «chaîne des parcs» dans le Pas-de-Calais, les «coulisses paysagères» du corridor minier dans le valenciennois, la «treille minière» qui s'étend dans tout le Bassin minier, sont autant de termes et de concepts qui tentent de décrire la même réalité urbaine, paysagère et historique d'un territoire qui perçoit dans ses spécificités, le moyen de fonder une nouvelle manière de concevoir des projets de territoire, plus adaptés à une réalité physique parfois niée et à des atouts souvent ignorés.

A l'échelle du Bassin minier, l'économie minière a organisé le territoire selon une logique très particulière, spécifique et dédiée. Cette logique est celle de l'exploitation minière: on creuse un puits et on aménage un carreau de fosse que l'on relie à la voie ferrée principale ou au canal le plus proche par un ou plusieurs cavaliers pour acheminer le charbon, et on construit des cités minières à proximité du lieu de travail pour loger la main d'oeuvre. Les terres extraites sont stockées sur place, à côté du carreau de fosse, constituant les terrils. Ces quatre éléments (carreau de fosse, terril, cavalier et cité minière) forment le module de base qui va être répété autant de fois que nécessaire, autour des nouveaux puits creusés par chaque compagnie.

Le système se développe sur les 2 400 km² du Bassin minier en suivant les veines géologiques. Sa logique d'implantation et de composition est affranchie de ce qui fonde ailleurs, partout en France, l'organisation urbaine et territoriale: les routes et les centralités villageoises ou urbaines préexistantes. C'est ce qui constitue l'originalité du système. Les puits étant creusés çà et là, selon les besoins miniers, les cités sont dispersées en fonction, avec leur logique de composition interne propre, très rationnelle, mais sans grand souci du lien avec les villages et villes préexistants, ni besoin de développer de centralités urbaines denses. Les cavaliers se multiplient et se développent un peu partout, pour aller s'accrocher aux ports et gares de chargement. Aucune de ces implantations (puits, cavaliers, cités) ne suit un tracé rectiligne, comme on pourrait le faire le long d'une route, puisqu'elles suivent une logique souterraine, invisible à l'œil. Mais si l'on prend un peu de recul, on observe que l'ensemble, ainsi constitué, maille le territoire et forme un véritable réseau, cohérent, souple et organique, proche (en plan) du dessin d'un végétal.

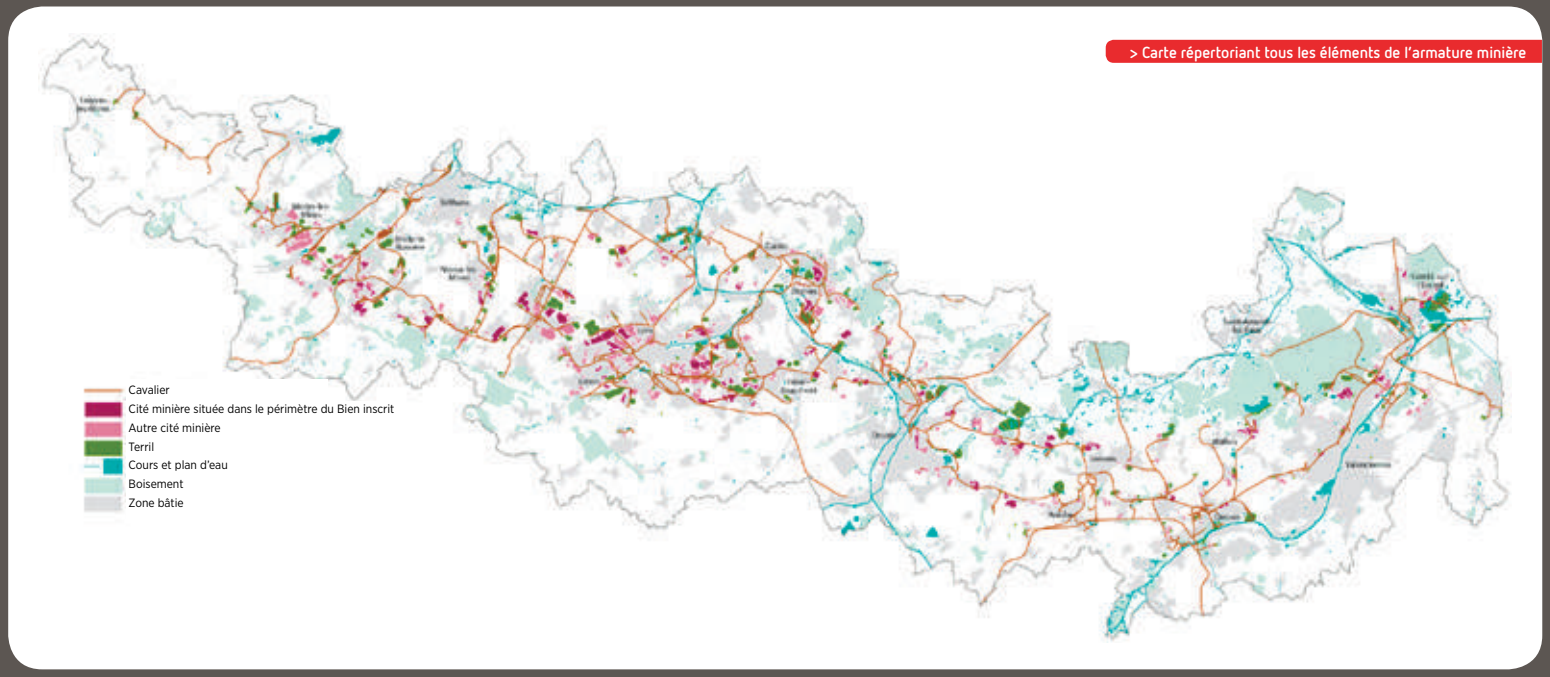

> Carte répertoriant tous les éléments de l'armature minière

L'armature minière forme comme une « treille », souple et dense, avec des cités -comme autant de grappes- accrochées aux ramures que forment les cavaliers, et des terrils (et friches reconverties) qui viennent feuillir l'ensemble du fait de leur nouvelle vocation néo-naturelle ; l'ensemble se connectant aux infrastructures (routières, ferroviaires ou fluviales).

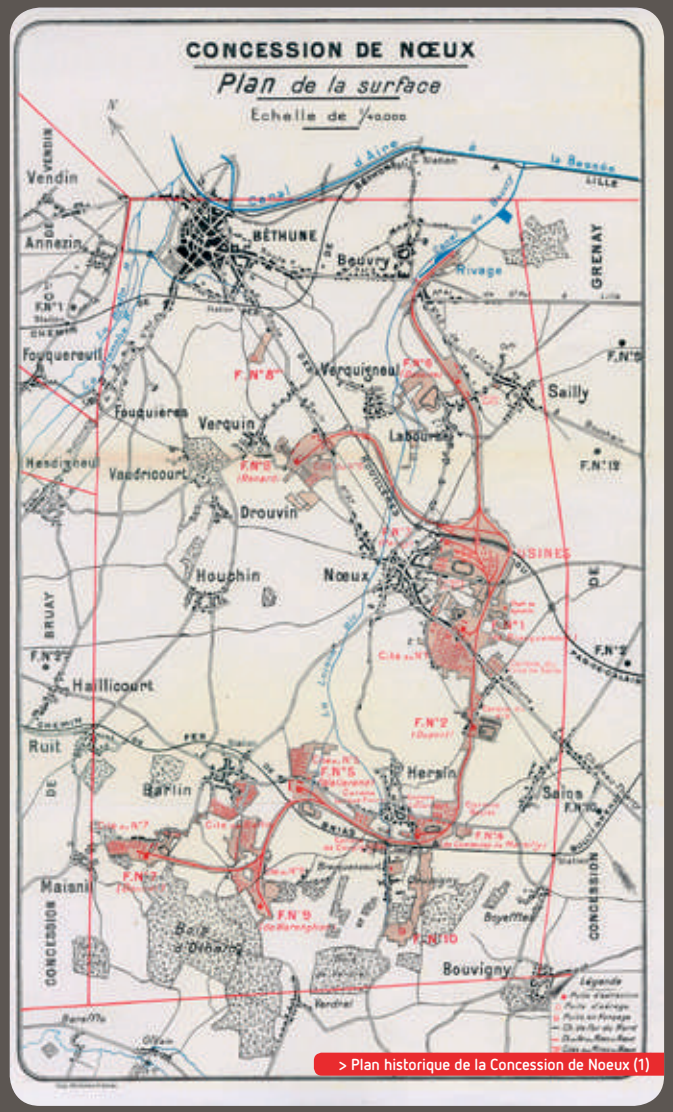

> Plan historique de la Concession de Noeux (1)

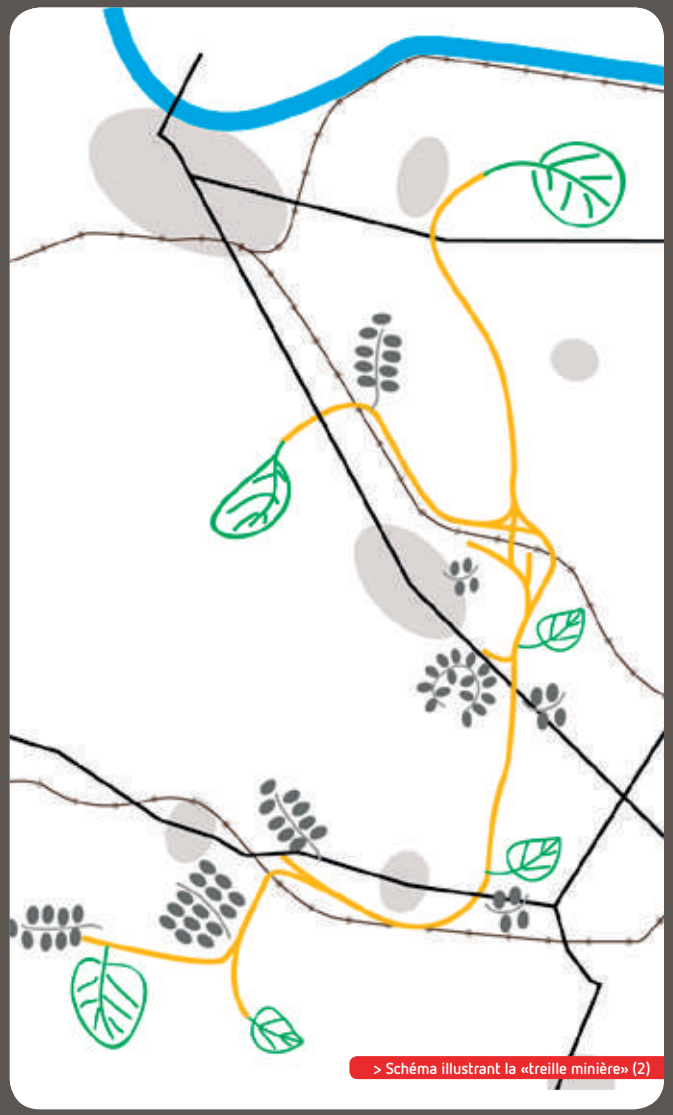
> Schéma illustrant la «treille minière» (2)

> Cité des Musiciens et Parc de la Lawe à Bruay-la-Buissière (3)

> Passerelle connectant la Cité Taffin et le Canal du Jard à Vieux-Condé (4)

> Cité du Nouveau Monde à Wallers (5)

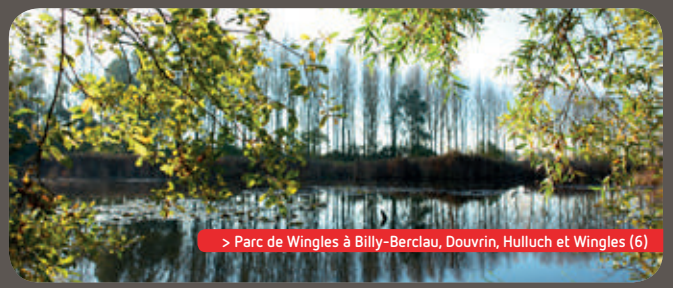
> Parc de Wingles à Billy-Berclau, Douvrin, Hulluch et Wingles (6)

UNE CAPACITÉ À INSPIRER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A l'heure de la recherche d'un urbanisme plus durable, faisant la part belle aux déplacements doux, aux formes urbaines intermédiaires et à l'écologie urbaine, les composantes de la « treille minière » sont un héritage à disposition et une source d'inspiration toute trouvée pour structurer et composer l'aménagement à toutes les échelles :

> Le réseau de cavaliers et les canaux constituent un maillage du territoire adapté pour aménager le réseau de déplacements doux, au côté des grands axes interurbains, puisqu'il sillonne l'ensemble du Bassin minier sur plus de 600 km. Même s'il n'est pas entièrement aménagé et accessible aujourd'hui, il permet potentiellement de relier les grandes agglomérations de Valenciennes, Douai, Hénin-Beaumont, Lens-Liévin et Béthune-Bruay, tout en assurant des dessertes beaucoup plus locales avec son chevelu de ramifications. Celles-ci peuvent permettre de relier les anciens quartiers miniers aux axes majeurs de transport en commun (Tramway et Bus à Haut Niveau de Service). Il y a encore beaucoup de mesures ou d'actions à entreprendre pour rendre le tout fonctionnel (restaurer des ruptures, aménager des linéaires, etc.) mais le maillage est là, et il constitue un potentiel unique en France.

> Cavalier à Haveluy (1)

> Les très nombreux terrils (ou anciens terrils), les étangs d'affaissement et les anciennes friches désaffectées, deviennent des lieux de nature, d'intérêt écologique, dans lesquels les activités de détente et loisirs se multiplient. Ils constituent des éléments essentiels de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier qui constituent des espaces de vie très agréables pour les habitants et qui contribuent à l'attractivité du territoire.

> Cité des Provinces à Lens (2)

> Les cités minières, avec leurs multiples modèles, proposent des formes d'habitat qui peuvent répondre aux besoins actuels de la population : logements individuels, groupés ou semi-collectifs, jardins privatifs, espaces publics de qualité, etc. Les modèles peuvent être réinterprétés et renouvelés, pour valoriser ce legs historique et pour construire les cités du XXIe siècle.

> Cité Bruno à Dourges (3)

On peut rêver qu'en 2050, le Bassin minier soit structuré autour :

> d'un réseau de quartiers résidentiels (ou mixtes), de centralités urbaines consolidées et mieux reliées entre elles, et mieux reliées aux centres métropolitains par des réseaux de transport en commun ;

> du plus grand ensemble français de cités-jardins, connectées d'une part, au réseau cyclable utilisé pour les déplacements quotidiens, et d'autre part, à des espaces publics et espaces néo-naturels devenus de véritables lieux de vie, de rencontres et de loisirs. Le triptyque cité/voie douce/espace néo-naturel est décliné et combiné en fonction des contextes, formant de micro-espaces villageois d'habitats groupés ou intermédiaires ou des ensembles plus urbains avec des immeubles plus collectifs encadrant ou alignés à de vastes espaces dégagés autour des terrils, étangs d'affaissement, coulées vertes, axes cyclables ou de transport en commun majeurs.

> Espaces publics rénovés à Pecquencourt (4)

> Promeneurs sur le Terril de la Mare à Goriaux (5)

4. DES CONTEXTES PAYSAGERS DIVERSIFIES, VALORISANTS ET DIFFERENCIANT LES PAYSAGES MINIERS

Le paysage du Bassin minier n'est pas uniforme. Il présente des nuances marquées selon les secteurs. Ces paysages se distinguent par des traces plus ou moins visibles de l'activité minière, la prégnance plus ou moins forte de l'urbanisation ou des espaces agricoles, les variations dans le jeu des reliefs, la présence de paysages humides ou de massifs boisés, ou bien encore par les diverses façons dont ces différents éléments et structures paysagères s'organisent entre eux et se donnent à voir et à parcourir.

On peut identifier six grands types de contextes paysagers :

Des contextes où les ambiances paysagères liés à l'eau sont particulièrement présentes

L'eau s'y présente sous forme de cours d'eau, de canaux, d'étangs, de réseaux de mares et de fossés en eau.

> Etang des Argales à Pecquencourt et Rieulay (1)

Tous les sites miniers situés dans de tels contextes paysagers montrent le plus souvent un caractère néo-naturel très marqué. Ces sites et leur contexte constituent des ensembles paysagers particulièrement étendus et attractifs.

> Scarpe canalisée (2)

Des contextes où les ambiances paysagères forestières et boisées sont prépondérantes

Un secteur concentre à lui seul les principaux sites miniers qui sont concernés par la présence de paysages forestiers sur leurs alentours : il s'agit de la forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers, dont les franges méridionales intègrent notamment les terrils de la fosse Sabatier, la mare à Goriaux, et la remarquable fosse d'Arenberg.

> Site Sabatier à Raismes (3)

Enchâssés dans la forêt ou ses lisières, les terrils et étangs d'affaissement du secteur se fondent dans l'immensité de la forêt. La connivence entre paysages forestiers et ceux néo-naturels des terrils est particulièrement forte.

Des contextes où l'urbanisation et le bâti sont dominants dans les paysages

La plupart des anciennes fosses et des terrils sont environnés par des quartiers résidentiels constitués en grande partie de cités minières.

Le cadre urbain de ces sites miniers leur donne une valeur sociale particulièrement forte, du point de vue des habitants qui résident à proximité. Les vues axiales sur les terrils, depuis des voies urbaines et autres espaces publics, sont ici particulièrement importantes, pour affirmer la présence des sites miniers et faciliter leur accès depuis les quartiers. Les sites miniers néo-naturels ont la faculté d'offrir aux riverains des usages de proximité, que l'on trouve plus généralement en ville, sous la forme de jardins et de parcs publics.

> Cité Bellevue ancienne à Harnes (4)

> Cité n°4 à Lens et Eleu-dit-Leawette (1)

Des contextes où les ambiances de plaine agricole tiennent une place particulièrement importante

Les interactions entre paysages miniers et plaines agricoles sont particulièrement riches et nombreuses à l'échelle du Bassin minier.

Les plaines agricoles présentent des qualités d'ouverture tout à fait déterminantes pour la perception des terrils et autres éléments miniers à valeur de repère. Elles tiennent très souvent lieu de « parvis » ou « d'esplanade » agricole (cf. page 27), dégageant à distance de larges vues sur les silhouettes de terrils et mettant en valeur la relation entre les reliefs artificiels des terrils et le socle naturel qui les porte. Plus généralement, c'est grâce aux étendues de plaine agricole accompagnant les repères miniers que ceux-ci sont visibles en de si nombreux lieux du Bassin minier.

> Vue sur les chevalements de la Fosse Delloye à Lewarde, depuis la plaine agricole (2)

> Plaine agricole aux pieds des terrils de Loos-en-Gohelle (3)

Des contextes où se présentent des ambiances de petites vallées rurales, agricoles et boisées

Quelques terrils sont installés au sein ou aux limites de petites vallées rurales, toutes situées dans l'Artois, à l'extrême ouest du Bassin minier.

La particularité de ces terrils tient dans leur confrontation aux ambiances champêtres de ces petites vallées, ainsi qu'au contraste entre les reliefs sensibles mais doux de ces vallées, et ceux plus saillants et nets des terrils. La diversité des perceptions offertes par ces vallées est également un atout : larges vues dominantes depuis les hauteurs des coteaux, vues plus intimistes depuis les fonds de vallée.

> Paysage de vallée rurale à Estrée-Blanche (4)

Des contextes plus composites, où s'associent et s'imbriquent plusieurs ambiances paysagères

De nombreux sites miniers sont insérés dans un contexte présentant une grande diversité d'ambiances, où se juxtaposent : des éléments de reliefs naturels, des paysages urbains, des paysages agricoles et/ou des paysages forestiers. Loin d'affaiblir l'intérêt de ces sites, cette diversité est au contraire une source de richesse, multipliant les modes de perception des grands éléments miniers.

> Vue depuis le Terril 101 à Rouvroy et Hénin-Beaumont (5)

> Vue depuis le Terril 48 à Mazingarbe (6)

> Parc des îles - Drocourt, Hénin-Beaumont et Rouvroy

PARTIE 3.
PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MINIERS

Les paysages caractéristiques du Bassin minier Nord-Pas de Calais ont été façonnés par près de trois siècles d'exploitation charbonnière. Bien qu'ils aient été amenés à évoluer durant cette période, les paysages ont gardé une profonde unité, du fait notamment du caractère mono-industriel de l'exploitation.

Depuis les années 1970, le territoire a entrepris sa reconversion et poursuivit son développement. Si certaines évolutions ont contribué à mettre en valeur la spécificité des paysages miniers (rénovation des cités minières, requalification des grands sites techniques, aménagement des anciennes friches en espaces néo-naturels, etc.), d'autres, dues au développement urbain et économique, ou au développement de la végétation naturelle, peuvent, si elles ne sont pas maîtrisées, nuire à la qualité des paysages et, à terme, porter atteinte à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier.

Bien que le Bassin minier soit inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « paysage culturel évolutif vivant », les évolutions impactant potentiellement le bien doivent être envisagées au regard du caractère patrimonial du territoire. Il ne s'agit pas de freiner un développement nécessaire au territoire et à ses habitants, mais bien de concilier harmonieusement ce développement avec son caractère patrimonial et paysager unique, afin de ne pas dénaturer ce qui fait sa qualité et son originalité. Cela passe notamment par la définition d' « Objectifs de Qualité Paysagère », priorités que se fixent les territoires pour orienter leur développement autour de la préservation, de l'aménagement, de la gestion et de la valorisation de leurs paysages. Cet engagement ne doit pas être envisagé de manière défensive mais bien comme un moyen d'améliorer l'environnement urbain et paysager des habitants du Bassin minier, de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un paysage culturel reconnu, et de contribuer à son attractivité, y compris touristique.

1. LES PRINCIPALES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES MINIERS

1.1 LES DYNAMIQUES LIÉES À L'URBANISATION

Avec 1,2 millions d'habitants, le Bassin minier est un territoire très urbanisé et densément aménagé d'infrastructures routières. L'urbanisation minière, qui a développé le territoire de manière intensive sur trois siècles, a laissé place, depuis les années 1970, à une urbanisation résidentielle et économique, éparse.

Cette urbanisation se développe le long des nombreux axes routiers du territoire, sur les terrains agricoles épargnés par l'urbanisation minière, ou sur les anciennes friches industrielles (carreaux de fosses désaffectés, emprises de terrils arasés, etc.). Du fait de leur proximité avec les agglomérations de Lille au nord, et d'Arras au sud, les communes périphériques du Bassin minier connaissent une pression urbaine particulièrement importante. Les qualités paysagères spécifiques au Bassin minier peuvent être mises à mal par ce développement urbain. Celui-ci conduit souvent à la banalisation des paysages, lorsqu'il s'effectue sans prise en compte des caractéristiques propres au Bassin minier.

Qu'elle se développe le long des voies ou qu'elle s'étende sur des espaces ouverts, l'urbanisation vient souvent fermer, totalement ou partiellement, des vues remarquables sur les éléments identitaires du Bassin minier (terrils et chevalements).

> **L'urbanisation linéaire**, le long des routes, contribue à fermer des vues, autrefois perceptibles depuis l'espace public, au profit des habitants des nouvelles constructions. Ces vues sont de ce fait « privatisées », à l'image de ce qui peut se passer le long d'un littoral.

> Exemple de fermeture de vues sur un terril par une urbanisation linéaire résidentielle

> Exemples de fermeture de vues sur des terrils par une urbanisation résidentielle (1)

> **L'urbanisation des espaces ouverts**, qu'elle soit résidentielle ou liée à l'activité économique, peut fermer les vues, rompre le lien qui existe entre deux éléments miniers qui sont positionnés en vis-à-vis l'un de l'autre, ou bien encore, rompre le lien qui existe entre des éléments miniers et leurs « parvis » (cf. page

> Zone commerciale au premier plan d'une vue autrefois remarquable (2)

> Espace agricole récemment urbanisé, masquant le pied du terril (3)

> Maison isolée, construite devant une cité minière (4)

27). Dans tous ces cas, l'urbanisation nouvelle affaiblie, voire supprime, la « mise en scène » paysagère des terrils, des chevalements et parfois, des cités minières.

Lorsqu'elle ne referme pas totalement les vues remarquables, l'urbanisation peut contribuer à les dégrader fortement. La silhouette des éléments miniers

> Commerces en pied de terril, points noirs paysagers (5)

> Commerces et pylone électrique dégradant les vues sur le terril (6)

peut-être banalisée par la vision conjointe de ces éléments avec de nouveaux fronts bâtis hétérogènes.

Associé au développement urbain, l'affichage publicitaire est lui aussi nuisible aux paysages. S'il ne vient pas fermer de manière irréversible les vues remarquables, il contribue bien souvent à les dégrader.

> Zone commerciale et panneaux publicitaires dégradant fortement les vues sur le terril (7)

Les aménagements qui accompagnent les projets d'infrastructures routières ou ferroviaires (talus de remblais, mobilier, plantations arborées, etc.) sont également susceptibles de fragiliser les qualités paysagères offertes par certains « parvis » et « esplanades » agricoles.

A terme, c'est la spécificité même des paysages du Bassin minier qui pourrait être compromise par ces processus d'urbanisation, si la silhouette des terrils (et des chevalements) venait à y être de moins en moins présente.

De même, à l'heure où des formes urbaines standardisées, se développant partout en France, sont apparues dans l'ensemble du Bassin minier, les fronts de cités minières constituent des repères identitaires dont il apparaît nécessaire de préserver durablement la présence dans les paysages. Cette présence prend une valeur particulièrement forte lorsqu'une cité et un terril se font face, de part et d'autre d'espaces ouverts.

1.2 LES DYNAMIQUES VÉGÉTALES

Depuis l'arrêt de l'exploitation, on constate un « verdissement » de nombreux terrils, lié au développement spontané de la végétation, ou à l'action de l'Homme, lorsqu'il s'agit de plantations effectuées dans le cadre de la requalification des sites.

Le développement végétal s'effectue également sur les friches minières, qui s'étendent aux pieds des terrils. La végétalisation spontanée de ces espaces est plus rapide que sur les flancs des terrils car les sols y sont moins drainants et parfois plus fertiles.

> Etagement végétal sur les flancs du terril, dense en pied de terril et plus léger au sommet

> Etagement végétal sur les flancs du terril, laissant voir ses schistes noirs en partie haute

Des structures arborées peuvent avoir également été plantées sur des terrains d'origine non minière mais proches des terrils (peupleraies, parcs publics, etc.) ou le long des axes routiers ouvrant des séquences de vue sur des terrils ou des chevalements, notamment en contexte agricole ouvert.

> Contraste hivernal des écorces blanches des boulots sur les schistes sombres

Si cette reconquête des terrils par la nature, et le développement de la végétation sur les anciennes friches et le long des axes routiers, semblent être une bonne chose dans l'absolu, ils peuvent constituer une menace pour les paysages miniers s'ils sont mal maitrisés, car ils pourraient contribuer à leur banalisation. En effet, la force de la silhouette des terrils et la lisibilité de leur origine minière tiennent en grande partie à la perception de leurs « sols noirs » qui immédiatement

> Terril dont la couverture arborée continue estompe à la fois la netteté des reliefs et le caractère minier

> Friche minière en pied de terril accueillant un développement végétal spontané

> Peupleraie masquant le pied du terril

> Grand rideau de peupliers masquant le terril

évoquent l'univers du charbon (même s'il s'agit en réalité de schistes).

Aussi, lorsqu'elles sont suffisamment dégagées d'arbres, les silhouettes de terrils présentent toute la subtilité de leurs reliefs. La végétalisation intégrale des terrils peut leur faire perdre leur caractère identitaire spécifique, en les transformant en « banales

> Formations végétales fermant les vues sur les terrils

> Rideau d'arbres masquant le terril

collines boisées». De plus, ces formations arborées compromettent souvent l'existence de points de vue panoramiques depuis les versants et les sommets des terrils concernés.

La couronne végétale, qui se développe aux pieds des terrils, peut rompre le lien qui existe entre le terril et son parvis; l'effet «monument» s'en trouve ainsi atténué. Aussi, elle gêne, voire empêche, la perception des terrils depuis leurs alentours, notamment ceux dont la hauteur est modeste.

> Fermeture progressive de vues par la végétation spontanée environnant les pieds de terrils (1)

Les aménagements paysagers et les plantations d'arbres le long des routes contribuent à fermer les vues sur les éléments identitaires qui pourraient potentiellement être offertes aux usagers des routes. Il en est de même pour les vues depuis les cavaliers qui sont souvent fermées du fait des aménagements boisés.

1.3 LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

A l'heure où le Bassin minier voit émerger des projets éoliens sur son territoire, se pose alors la question de l'impact de ces éoliennes au sein des paysages miniers remarquables.

Dans un territoire où les reliefs naturels sont peu marqués, et où les constructions de grande hauteur sont rares, les terrils sont aujourd'hui les éléments de paysage les plus proéminents.

Emblèmes de l'histoire minière, ils sont visibles d'un peu partout, et ne sont que rarement concurrencés par d'autres réalisations humaines.

L'implantation d'infrastructures de grande hauteur (jusqu'à 180 m de haut) dépassant les plus hauts terrils du Bassin minier, poserait de facto de nouvelles questions vis-à-vis de la perception de ces éléments emblématiques dans le paysage.

> Comment faire cohabiter dans une même vue des terrils et des éoliennes, perçues non seulement comme aussi hautes (voire plus hautes) mais aussi plus nombreuses ?

> Comment ne pas «écraser» la force symbolique de ces éléments les plus marquants du paysage et de l'histoire minière ?

> Peut-on imaginer des projets instaurant un dialogue harmonieux entre ces deux symboles opposés de développement énergétique ?

> Faut-il concevoir des zones d'exclusion d'un point de vue paysager pour maintenir intacts les «tableaux» les plus marquants du paysage ?

Autant de questions qui n'engagent pas à exclure l'implantation d'éoliennes dans le Bassin minier, mais à les envisager avec les plus grandes précautions, afin que là où sont présents les terrils, depuis là où ils sont visibles et d'où on les admire, des éoliennes ne soient pas en mesure d'en affaiblir la force et le symbole dans les paysages.

> Confrontation visuelle entre un terril et un parc éolien (2)

> Forte concurrence visuelle de pylones haute-tension vis-à-vis d'un terril (3)

2. DES RECOMMANDATIONS POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MINIERS

Dans le cadre de l'étude « Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier », une série de recommandations a été formulée pour apporter aux acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire (collectivités, maîtres d'ouvrage publics et privés, gestionnaires des sites, etc.), des conseils sous forme de préconisations. Ces préconisations relèvent d'une analyse fine des valeurs du territoire. Si elles étaient effectivement mises en œuvre, elles permettraient aux projets de développement de venir conforter la qualité des paysages miniers plutôt que de s'y opposer. 15 recommandations ont été formulées pour mettre en oeuvre deux grandes orientations :

> Assurer durablement dans les paysages du Bassin minier, la présence et la lisibilité du patrimoine minier ;

> Réinvestir, valoriser et mettre en lien les éléments constitutifs de l'armature minière que sont les cités minières, les cavaliers et les grands sites néo-naturels requalifiés ou en devenir.

1.1 > PRÉSERVER UNE CHARPENTE D'ESPACES OUVERTS OFFRANT DES VUES À DISTANCE SUR LES GRANDS REPÈRES MINIERS

Les espaces ouverts (« parvis » et « esplanades » agricoles ou d'autre nature) qui dégagent des vues à distance sur les terrils et les chevalements sont particulièrement stratégiques pour permettre la perception de ces derniers dans les paysages. Aujourd'hui et grâce à ces espaces ouverts, les grands éléments miniers s'affichent un peu partout dans le territoire du bassin, et y constituent à la fois des points de repère marquants, des horizons attractifs, et des témoignages privilégiés de l'histoire minière. C'est également le cas des cités minières, qui, quand elles sont environnées d'espaces agricoles, sont perçues à distance dans les paysages et offrent des façades urbaines intéressantes, contribuant à affirmer le caractère minier du territoire.

Ces espaces ouverts sont cependant très vulnérables à certaines dynamiques d'évolution qui sont à l'œuvre sur le territoire : urbanisation des espaces ouverts ou de leurs franges, projets d'infrastructures fragilisant les qualités des « parvis », fermeture progressive par une végétation arborée, développement éolien, etc.

Il est aujourd'hui déterminant de préserver cette « charpente » d'espaces ouverts qui constitue un enjeu particulièrement fort pour révéler la valeur des grands repères miniers.

Recommandations 1 à 3

1.2 > METTRE EN VALEUR LES SITES ET LES ITINÉRAIRES OFFRANT DES VUES SUR LE PATRIMOINE MINIER

Beaucoup de routes ou d'espaces publics, ouvrent des séquences de vue sur les grands repères miniers, particulièrement les terrils. Ces perceptions, depuis le cadre de vie quotidien de nombreux habitants, ou depuis les axes traversant le Bassin minier, sont précieuses, et méritent d'être attentivement préservées.

Certaines vues sont fragilisées par des éléments du paysage urbain et/ou par l'aménagement et la gestion des rives des routes (accompagnement végétal notamment).

Dès lors, il apparait nécessaire de prêter une attention toute particulière à la question de la perception des terrils et des chevalements, dans la gestion des infrastructures routières et dans le cadre d'éventuels futurs projets urbains.

Aussi, le réseau de continuités douces, constitué de cavaliers et de chemins agricoles, mérite d'être aménagé et valorisé pour être davantage investi par les habitants du Bassin minier et les touristes qui le visitent.

Recommandations 4 à 6

1.3 > MAITRISER LES DYNAMIQUES VÉGÉTALES

Les terrils s'imposent avec force dans les paysages quand leur silhouette est dégagée d'arbres et qu'elle présente toute la subtilité et la complexité de leurs reliefs.

Le boisement des terrils, qu'il soit spontané ou apparu sous l'action de l'Homme, vient compromettre les qualités paysagères de certains terrils en recouvrant trop largement leurs versants, et en fermant les vues panoramiques offertes depuis leurs parties hautes. De même, la végétalisation des abords des terrils (notamment de manière spontanée sur les anciennes friches minières) peut empêcher la perception de ces derniers depuis leurs alentours.

Il apparaît nécessaire de maintenir ou de retrouver, au moins partiellement, l'ouverture de la couverture végétale des « terrils signaux », qui à la fois sont visibles de loin, et qui constituent un « gisement de points de vue » depuis leurs versants et sommets. Aussi, il est important de ré-ouvrir des cônes de vue fermés par la végétalisation de leurs abords, afin de réaffirmer leur présence dans les paysages.

Recommandations 7 et 8

1.4 > ASSURER LES CONTINUITÉS ENTRE LES SITES MINIERS ET LEUR CONTEXTE PAYSAGER

La qualité paysagère des sites miniers se nourrit en partie de la singularité de leur contexte, et des contrastes qui s'y révèlent. C'est notamment le cas des terrils environnés de paysages liés à l'eau (marais, étangs et canaux...), de grands paysages forestiers, ou bien encore de paysages ruraux marqués par des reliefs naturels (fronts de coteaux et petites vallées).

Ces sites prennent toute leur valeur lorsque les éléments miniers et leur cadre paysager entretiennent des relations visuelles à la fois riches et multiples. Aujourd'hui cela n'est pas toujours le cas, du fait notamment de la présence de structures arborées qui gênent ces interactions visuelles, ou du développement urbain non-maitrisé qui peut fragiliser des vis-à-vis existants entre des éléments miniers et leur cadre paysager.

Les liens visuels et physiques qu'entretiennent les sites miniers et les grands paysages qui les accompagnent méritent d'être protégés, confortés et valorisés.

Recommandation 9

ORIENTATION 2 > RÉINVESTIR, VALORISER ET METTRE EN LIEN LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ARMATURE MINIÈRE

2.1 > PROTÉGER ET METTRE EN LIEN LES ÉLÉMENTS DE L'ARMATURE MINIÈRE : CITÉS, CAVALIERS ET SITES NÉO-NATURELS

L'armature minière constitue une structure fondatrice de l'aménagement du territoire du Bassin minier. Bien que les relations qui existaient autrefois entre les fosses, les terrils, les cavaliers et les cités minières, étaient fondées sur une logique industrielle et productive qui n'a plus de raison d'être aujourd'hui, cette logique a créé une structure particulière, une « treille minière » qui persiste même si elle ne s'impose pas toujours dans le paysage (cf. page 39). Cette armature minière mérite d'être réinventée, confortée, redynamisée et restaurée par endroits. Elle constitue un héritage sur lequel il est possible de fonder un modèle urbain répondant parfaitement aux enjeux d'aménagement durable des territoires : valoriser le « déjà là », allier intensité urbaine et désir d'habitat individuel, créer des espaces habités connectés aux espaces de nature, relier ces quartiers entre eux et aux centralités via notamment des modes doux de déplacement irriguant le cœur du Bassin depuis les axes majeurs de transport en commun,... et au final proposer un modèle susceptible de répondre aux spécificités d'un territoire éminemment atypique. A contrario, la négation de cette structure minière sous-jacente conduit trop souvent à des ruptures urbaines, environnementales et culturelles.

Recommandations 10 à 13

2.2 > SOIGNER TOUTE URBANISATION NOUVELLE EN VIS-À-VIS OU À PROXIMITÉ VISIBLE DU PATRIMOINE MINIER REMARQUABLE

Le Bassin minier est un territoire en mouvement, un paysage vivant. Protéger sa Valeur Universelle Exceptionnelle ne signifie en rien pétrifier la vie à l'intérieur et autour des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. A contrario, ce besoin d'évolutivité du territoire ne signifie pas non plus qu'il faille nier les qualités urbaines et architecturales des éléments au contact desquels des projets seront amenés à se développer. Les recommandations qui suivent concernent essentiellement des projets touchant la zone tampon et ayant un impact visuel sur le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Elles n'épuisent pas le sujet et ce présent guide n'a pas pour objectif la formulation de préconisations précises qui relèvent souvent du cas par cas.

Recommandations 14 et 15

PROTÉGER DURABLEMENT ET VALORISER LES « PARVIS » ET « ESPLANADES » AGRICOLES INSCRIVANT LES GRANDS REPÈRES MINIERS DANS LES PAYSAGES

Principes d'action préconisés

> **Préserver durablement les emprises et le caractère ouvert de l'ensemble des espaces offrant des vues à distance sur les grands repères miniers** et sur les cités minières.

> **Encourager le maintien de modes de gestion agricoles** des espaces appartenant à la charpente d'espaces ouverts associés aux grands repères miniers.

> **Maîtriser et soigner le traitement des éventuelles nouvelles infrastructures** routières ou ferroviaires traversant les « parvis » et « esplanades » agricoles des grands repères miniers : éviter les remblais, les plantations d'accompagnement ou le mobilier technique pouvant occulter ou fragiliser les vues depuis les espaces et itinéraires publics.

> **Mettre en valeur les vues en améliorant l'aspect des éléments de paysage perçus conjointement avec les terrils ou les chevalements** : enfouissement des réseaux aériens, valorisation paysagère des lisières urbaines, résorption d'éventuels points noirs, etc.

> **Préserver les points de vue d'intérêt sur les terrils et les chevalements, et mettre en valeur les plus remarquables d'entre eux** : protection stricte des cônes de vue, installation de panneaux d'interprétation des paysages miniers observés, création de points d'arrêt en bord de route, intégration des points de vue concernés à des boucles de promenade ou de randonnées et à des circulations douces pouvant être utilisées au quotidien par les riverains, etc.

> Maisnil-les-Ruitz : exemple de « parvis » à préserver, offrant des vues à distance sur des terrils

> État actuel
le bâtiment de couleur claire, entouré d'un vaste parking, est très visible en avant du terril de couleur sombre

> État futur possible
l'application de teintes plus sombres sur la façade et la toiture, la mise en place d'une haie bocagère le long des limites privatives de l'entreprise, permettent d'en atténuer la perception, et de limiter sa concurrence visuelle vis-à-vis du terril

> Exemple de restauration des qualités paysagères d'un parvis agricole fragilisées par un bâtiment d'activité

photomontage

MAÎTRISER ET COMPOSER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUX FRANGES DES ESPACES OUVERTS OFFRANT DES VUES SUR LES TERRILS

Principes d'action préconisés :

> **Eviter toute forme d'urbanisation nouvelle qui viendrait refermer significativement les vues sur des terrils, chevalements, ou fronts urbains qualitatifs de cités minières, depuis des voies et espaces publics** : choisir l'implantation la moins impactante, qui préserve la mise en scène du terril, chevalement ou cité, à minima depuis les axes principaux ; préserver des dégagements visuels à la fois larges et nombreux, et éviter tout effet de mitage urbain dans les parvis agricoles accompagnant les terrils, chevalements ou fronts urbains qualitatifs de cités minières.

> **Organiser les éventuels nouveaux quartiers en cherchant à tirer profit des perceptions existantes des terrils ou des chevalements** : composer la trame urbaine afin de bénéficier de vues depuis l'intérieur des quartiers (cf. page 30), et créer des espaces et itinéraires publics (voies urbaines ou circulations douces) à l'interface entre les nouveaux quartiers et les espaces agricoles dégageant des vues sur les grands éléments miniers.

> **Composer soigneusement les nouveaux fronts bâtis qui seront perçus conjointement avec des terrils ou des chevalements** : architecture soignée et homogène (traitement des façades, des toitures, volumétrie des constructions, etc.), privilégier l'utilisation de couleurs denses et relativement sombres (à l'image de celles visibles dans la plupart des cités minières), et tourner les « façades nobles » vers les espaces ouverts dégageant des vues sur les terrils et/ou les chevalements.

> Exemple de préconisations visant à préserver l'ouverture visuelle d'un parvis agricole partiellement ouvert à l'urbanisation

> **État actuel**
terril visible en arrière d'un parvis agricole bordé par un front d'urbanisation résidentielle

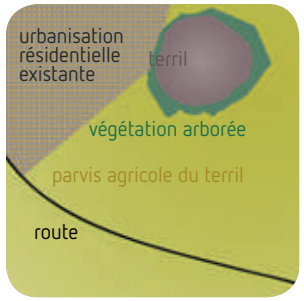

> **État futur à proscrire**
terril masqué par un front d'urbanisation résidentielle accolé à la route

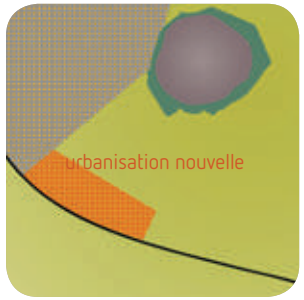

> **État futur à éviter**
terril restant visible, mais visuellement dissocié de son parvis (base du terril masqué par le nouveau front d'urbanisation résidentielle)

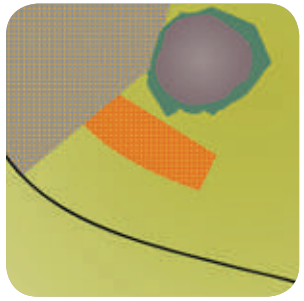

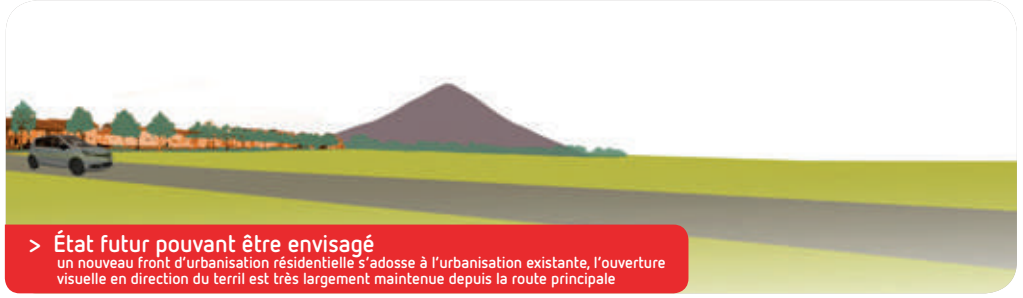

> **État futur pouvant être envisagé**
un nouveau front d'urbanisation résidentielle s'adosse à l'urbanisation existante, l'ouverture visuelle en direction du terril est très largement maintenue depuis la route principale

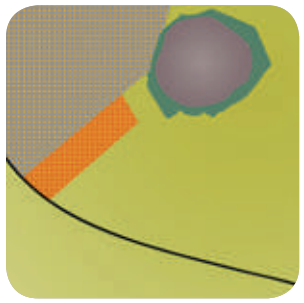

TENIR À L'ÉCART DES TERRILS LES PROJETS ÉOLIENS ET AUTRES INFRASTRUCTURES VERTICALES RISQUANT DE LEUR FAIRE EXCESSIVEMENT CONCURRENCE DANS LES PAYSAGES

Principes d'action préconisés :

> **Éviter l'implantation d'éoliennes qui, depuis les points de vue remarquables se juxtaposeraient avec un ou plusieurs terrils**.

> **Privilégier les projets où les silhouettes de terrils et d'éoliennes sont mutuellement très déportées sur l'horizon**.

> **Pour ce qui concerne les autres projets comprenant des objets de grande hauteur** (pylônes, silos agricoles, grands terrassements en remblais, etc.), **évaluer précisément leurs impacts visuels dans les vues sur les terrils où ils sont susceptibles d'apparaître**. Éviter les projets où ces objets concurrencent excessivement la silhouette de terrils.

PROTECTION DES PAYSAGES ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Sans remettre en cause, par principe, le développement des éoliennes dans le Bassin minier, le but est de trouver des solutions garantissant à la fois le développement des énergies renouvelables et la protection des paysages remarquables. Ces principes d'action préconisés ont pour but de sensibiliser aux impacts paysagers des projets éoliens ; il reste cependant à les préciser en fonction de chaque contexte et il est difficile de répondre de manière générale à cette problématique. Cela pourra passer par exemple par la définition de Zones d'Influence Paysagère sur le modèle que développe le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer sur d'autres sites inscrits au Patrimoine mondial.

> Exemple de préconisations visant à réduire l'impact d'éoliennes vis-à-vis d'un terril

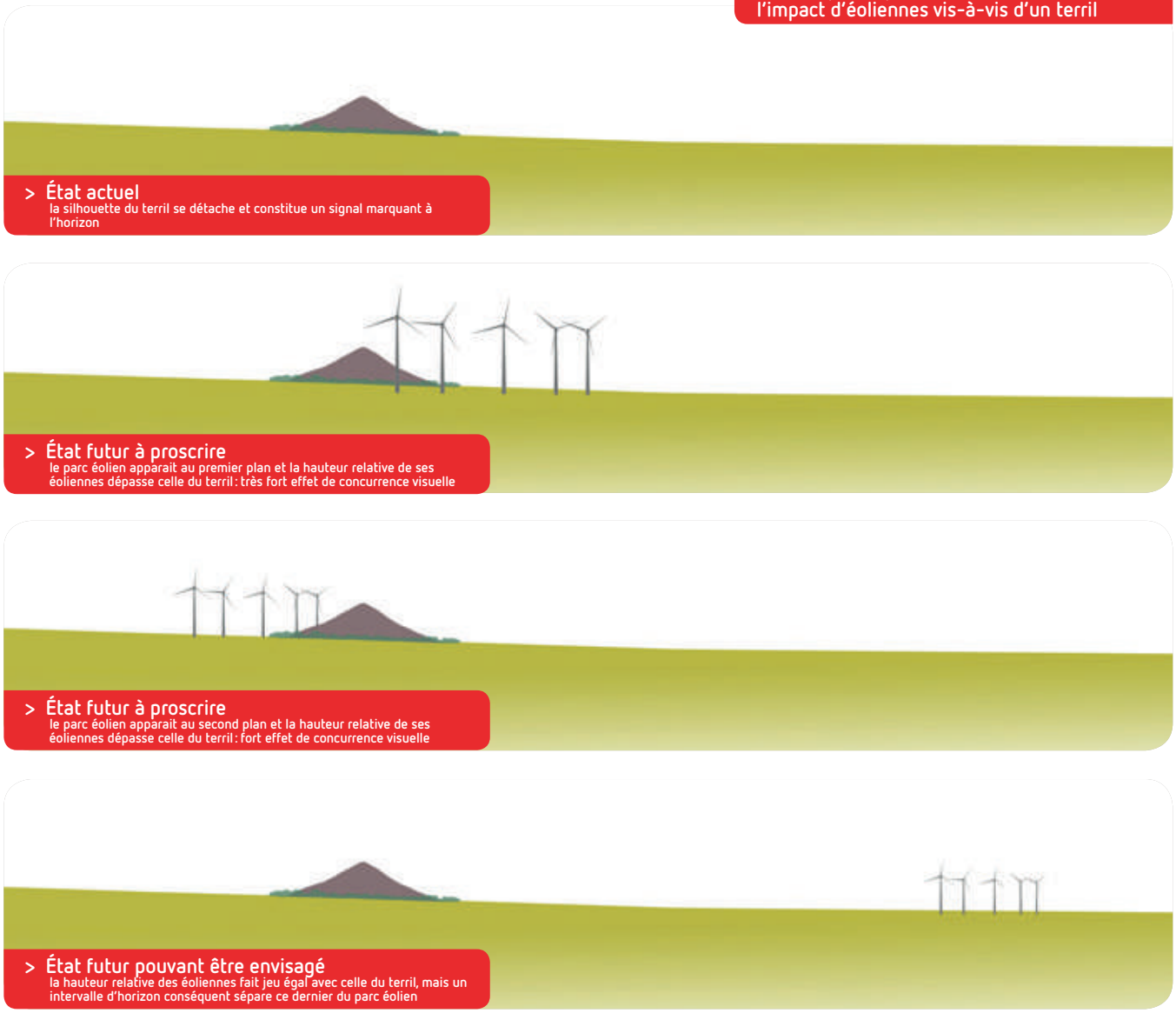

DANS LES VILLES ET VILLAGES, METTRE EN VALEUR LES VOIES ET LES ESPACES PUBLICS URBAINS OFFRANT DES PERSPECTIVES SUR DES TERRILS OU DES CHEVALEMENTS

Principes d'action préconisés :

> **Requalifier les espaces publics existants** : supprimer la publicité, enfouir les réseaux, adapter le mobilier urbain, intégrer paysagèrement les parkings, résorber les points noirs bâtis (améliorer l'aspect des façades, des limites privatives, des éventuelles enseignes, etc.).

> Dans le cas de création ou de recomposition de quartiers résidentiels et de zones d'activités :

- **mettre en place une trame viaire et des espaces publics qui visent à favoriser la perception des grands repères miniers** (voies rectilignes axées sur les terrils, places publiques et circulations douces offrant des dégagements visuels en leur direction, etc.),
- **maîtriser le gabarit des nouvelles constructions et des plantations arborées** afin de préserver les cônes de vue qui s'ouvrent sur des terrils ou des chevalements,
- **adapter les teintes et les matériaux.**

> Exemple de restauration possible des qualités paysagères d'un cône de vue sur un terril depuis des espaces publics urbains

> **État existant**
la perception du terril est fragilisée par la publicité, le mobilier de la station-service et les réseaux aériens

> **État futur possible**
un projet de mise en valeur (enfouissement des réseaux, suppression de la publicité, plantations, reprise du mobilier de la station-service, etc.) permet de bénéficier d'une perception plus valorisante du terril

photomontage

EN CONTEXTE AGRICOLE ET OUVERT, AMÉNAGER ET GÉRER LES VOIES AFIN D'Y VALORISER LES VUES SUR LES TERRILS ET LES CHEVALEMENTS

Principes d'action préconisés :

> **Là où des vues existent sur des terrils ou des chevalements, maintenir les rives des routes dégagées de toute végétation susceptible de gêner ces perceptions** : pas de végétation à la fois dense et continue à hauteur de regard le long des axes concernés et fauche régulière des talus afin d'éviter l'apparition de fourrés arbustifs.

> Pour les routes et autoroutes où les vues sont aujourd'hui gênées ou bloquées par des structures végétales, **défricher puis gérer en prairie de fauche les bords de route concernés**.

> **Supprimer le mobilier devenu inutile** (candélabres désormais inutilisés le long des autoroutes, etc.).

> **Supprimer la publicité** située le long des routes et qui dégrade les vues.

> **Adapter et soigner les aménagements des futures routes offrant potentiellement des vues sur des terrils** : tracé et profil en long de la route adaptés lors de la conception afin d'éviter les séquences en déblais « aveugles », enherbement systématique des bas-côtés, glissières de sécurité en bois (plutôt qu'en métal ou en béton), mobilier discret (candélabres notamment), et pas de plantations risquant de bloquer les vues.

> Exemple de préconisations concernant l'accompagnement végétal d'une route ouvrant des vues sur des terrils

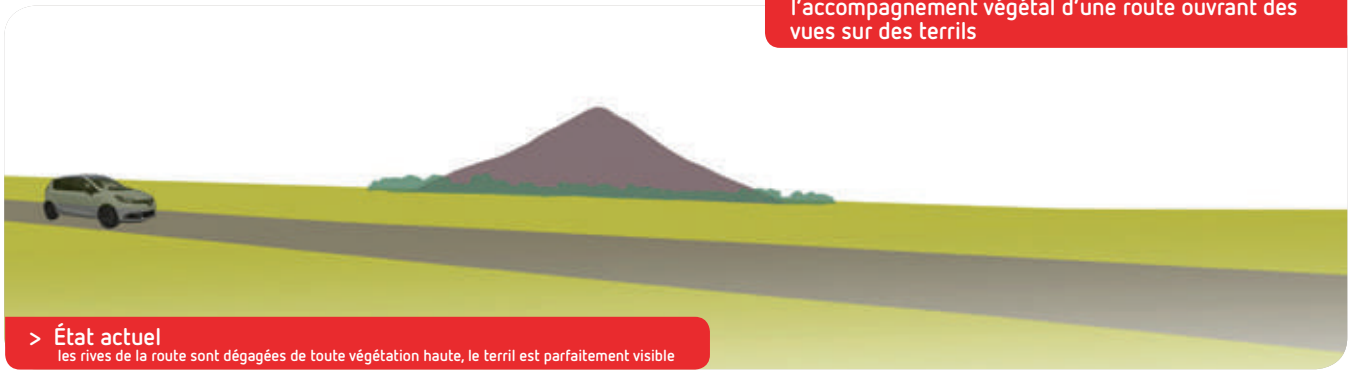

> État actuel
les rives de la route sont dégagées de toute végétation haute, le terril est parfaitement visible

> État futur à proscrire
du fait soit de plantations, soit de l'absence d'une gestion suivie (notamment de la surface de talus routiers), un rideau de végétation referme les vues sur le terril

> État futur pouvant être envisagé
une plantation d'arbres à grand développement agrémente l'itinéraire, tout en valorisant les perceptions du terril.

EXPLOITER LE POTENTIEL OFFERT PAR LES CHEMINS D'EXPLOITATION AGRICOLES ET LES CAVALIERS POUR LA DÉCOUVERTE À DISTANCE DES TERRILS

Principes d'action préconisés :

> **Créer des itinéraires de découverte des terrils depuis leurs alentours** en s'appuyant sur les chemins d'exploitation agricoles* et les cavaliers : les aménager pour les rendre accessibles aux piétons et aux cyclistes, les baliser, et les connecter aux chemins donnant accès aux terrils eux-mêmes, aux circulations douces et itinéraires de randonnée traversant les secteurs urbanisés et les espaces naturels environnants (forêts, marais, etc.),

> **Communiquer sur les circuits créés et ponctuer ces itinéraires de points d'interprétation des paysages miniers observés** (panneaux détaillant l'origine des terrils, photos anciennes montrant le site lorsqu'il était en exploitation, informations sur les qualités écologiques acquises par les sites depuis l'arrêt de l'exploitation, etc.).

> **Gérer la végétation accompagnant les cavaliers aménagés en circulation douce**, afin de maintenir suffisamment d'ouvertures visuelles en direction des terrils qui en sont proches, tout en veillant à préserver leurs qualités de corridors écologiques (quand ces qualités existent).

> Harnes : exemple de vue dégagée sur un terril, depuis un cavalier désaffecté (1)

> « Le Chemin du Belvédère » : exemple de circuit permettant la découverte de terrils sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (2)

* en concertation avec les exploitants

MAINTENIR L'OUVERTURE, AU MOINS PARTIELLE, DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE DES TERRILS

Principes d'action préconisés :

> **Préserver durablement l'ouverture de la couverture végétale des terrils signaux** aujourd'hui peu ou pas arborés, ou qui comportent des surfaces conséquentes non gagnées par les arbres.

> **Rouvrir, au moins partiellement, la couverture végétale des terrils très boisés**, en veillant à dégager prioritairement les secteurs offrant des points de vue remarquables (perceptions depuis le terril), et ceux les plus révélateurs de leur silhouette (perception du terril à distance), notamment le sommet des terrils de forme conique ou tronquée.

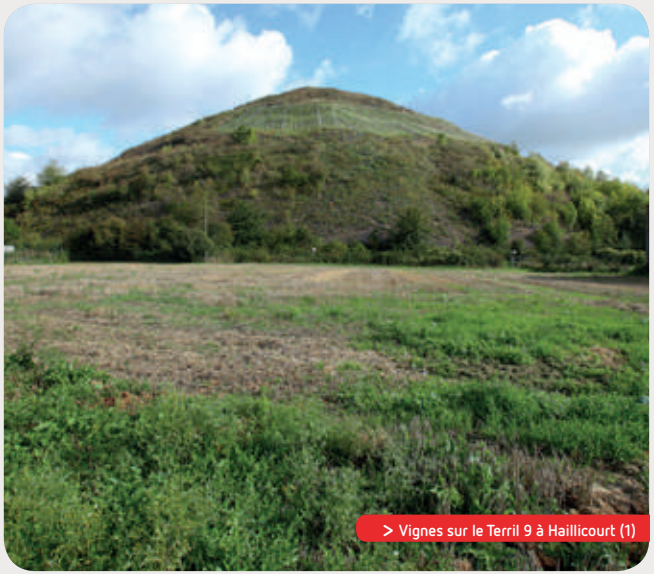

> Vignes sur le Terril 9 à Haillicourt (1)

> Roselières sur les terrils du 11-19 à Loos-en-Gohelle (2)

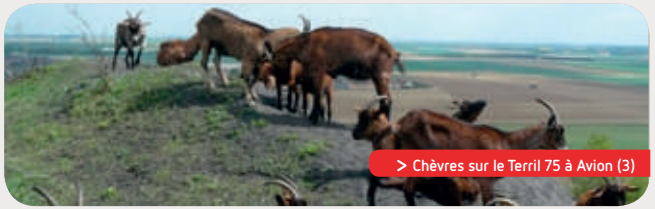

> Chèvres sur le Terril 75 à Avion (3)

Des modes de gestion favorables à la qualité paysagère de certains terrils

La diversité de l'occupation végétale de certains terrils est maintenue grâce aux plans de gestion qui y sont mis en œuvre par les gestionnaires des terrils. Ces plans de gestion préconisent l'ouverture de certains milieux, au bénéfice de leurs paysages et de leur diversité floristique et faunistique : débroussaillage, fauche, coupe à blanc de bouleaux, etc. Certains aménagements ont également permis de favoriser l'apparition de strates végétales spécifiques des milieux humides (roselières au contour de mares ou de petites dépressions par exemple). Ces actions de gestion (et parfois d'aménagement préalable) concernent notamment les anciens sites miniers reconnus en tant qu'Espaces Naturels Sensibles par les Conseils Départementaux.

Le maintien de milieux ouverts se révèle le plus souvent favorable sur un plan paysager, permettant de préserver la lisibilité de la morphologie des terrils, de favoriser la présence de groupements végétaux atypiques et visuellement attractifs, tout en maintenant l'ouverture de points de vue dominants présents sur les versants ou les sommets des terrils concernés.

Certains modes de gestion expérimentaux participent à diversifier encore davantage les paysages des terrils (présence d'animaux, mise en place de parcelles de vignes, etc.).

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTATION ARBORÉE AUX ALENTOURS DES TERRILS

Principes d'action préconisés :

> **Dégager** (tout ou partiellement) **les formations arborées proches des pieds de terrils et qui en gênent ou en empêchent la perception depuis des itinéraires et espaces publics** : création de trouées visuelles, voire de grands dégagements libres d'arbres, permettant à la silhouette des terrils concernés d'être de nouveau visible depuis leurs alentours.

> **Gérer durablement les espaces dont l'ouverture visuelle a été reconquise** : mise en pâture ou en culture, fauche mécanique annuelle, défrichement pluriannuel, etc.

> exemple de dégagement de la silhouette d'un terril grâce à la coupe de quelques arbres (1)

> Exemple de préconisations d'aménagement et de gestion d'une friche minière arborée aux abords d'une voie ouvrant potentiellement des vues sur un terril (2)

> État actuel
la végétation arborée de la friche minière située à proximité de la route bloque les vues sur le terril

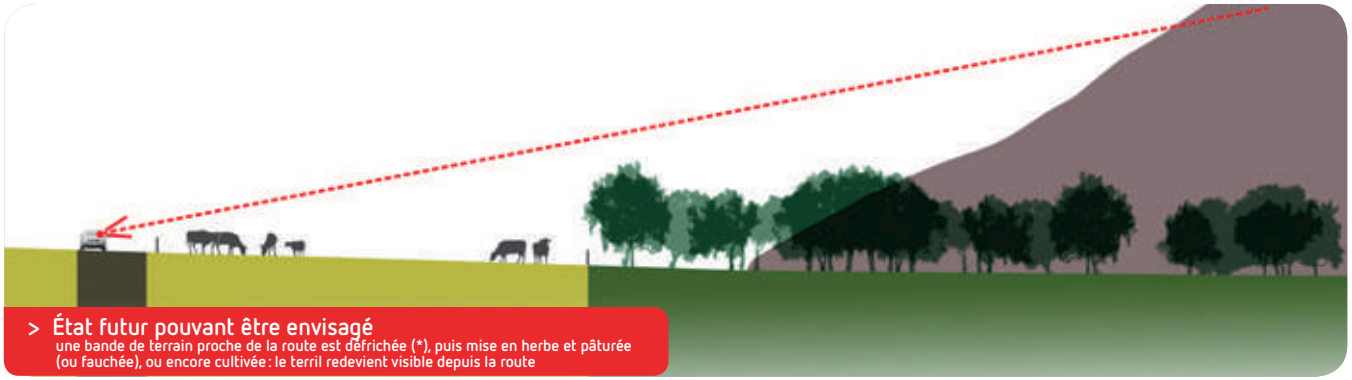

> État futur pouvant être envisagé
une bande de terrain proche de la route est défrichée (*), puis mise en herbe et pâturée (ou fauchée), ou encore cultivée : le terril redevient visible depuis la route

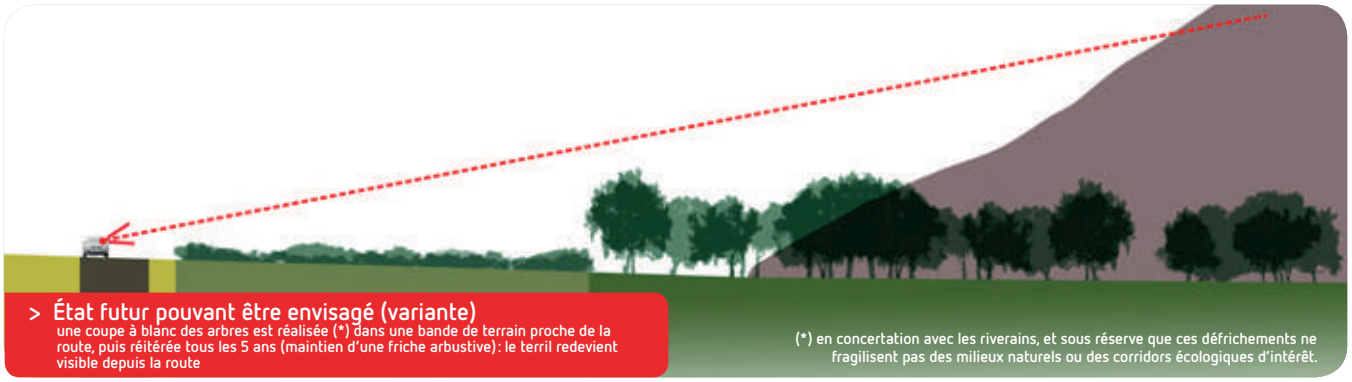

> État futur pouvant être envisagé (variante)
une coupe à blanc des arbres est réalisée (*) dans une bande de terrain proche de la route, puis réitérée tous les 5 ans (maintien d'une friche arbustive) : le terril redevient visible depuis la route

(*) en concertation avec les riverains, et sous réserve que ces défrichements ne fragilisent pas des milieux naturels ou des corridors écologiques d'intérêt.

PRÉSERVER OU RETROUVER DES CONTINUITÉS ENTRE LES SITES MINIERS ET LES « GRANDS PAYSAGES » À CARACTÈRE NATUREL OU AGRICOLE

Principes d'action préconisés :

> **Dégager et mettre en valeur des points de vue depuis les sites miniers** (notamment depuis le sommet des terrils) **en direction des grands paysages à caractère naturel qui les environnent** : marais, étangs et canaux, massifs forestiers, coteaux et vallées, plaines agricoles aux paysages préservés, etc.

> **Sur les coteaux naturels ouvrant des vues à distance sur des terrils ou des chevalements, mettre en valeur les points de vue les plus remarquables :** panneaux signalétiques, tables d'orientations pour les points de vue majeurs (depuis les crêtes de l'Artois notamment), etc.

> **Mieux connecter physiquement les sites miniers aux grands paysages qui les environnent et à leurs réseaux de circulations douces** (chemins de halage des canaux, allées forestières, chemins agricoles, etc.), en renforçant le réseau d'itinéraires existants (boucles intercommunales, GRP « Tour du Bassin minier », etc.).

> Wallers : exemple d'ouverture visuelle sur la forêt depuis le haut d'un chevalement (1)

> Hénin-Beaumont : exemple de vue dégagée vers les coteaux naturels de l'Artois depuis le sommet d'un terril (2)

POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DES SITES NÉO-NATURELS

Principes d'action préconisés :

> **Aménager et ouvrir au public de nouveaux espaces néo-naturels d'origine minière** aujourd'hui peu ou pas accessibles : aménager les friches minières qui présentent des qualités d'espace de nature et de loisirs afin que le potentiel néo-naturel du Bassin minier soit ressenti et vécu par la population qui y vit, et qu'il devienne un élément d'attractivité, y compris touristique.

> Pecquencourt et Rieulay : exemple d'espace néo-naturel ouvert au public

POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES CAVALIERS

Principes d'action préconisés :

> **Éviter la disparition ou la segmentation des cavaliers** : mise en place de mesures conservatoires en attendant que des projets soient mis en œuvre afin de ne pas tuer ce gisement exceptionnel mais fragile ; en effet, toute rupture, même ponctuelle, du linéaire (disparition d'un ouvrage d'art, construction d'un rond-point, d'une route, ou d'un lotissement sur son emprise, etc.) peut mettre à mal l'ensemble d'une boucle et compromettre un projet d'ensemble à une échelle intercommunale.

> **Aménager les cavaliers et s'appuyer sur leurs tracés** pour alimenter les circuits et itinéraires de déplacements doux et de découverte.

> Exemple de rupture irréversible d'un cavalier par une construction neuve (1)

> Site du Louvre à Lens : exemple de passerelle installée pour assurer la continuité du cavalier assurant l'accès au musée en modes doux (2)

> Vieux-Condé : exemple de cavalier aménagé en voie douce (3)

PROTÉGER ET VALORISER LES CITÉS MINIÈRES ET LES ÉLÉMENTS BÂTIS REMARQUABLES

Principes d'action préconisés :

> **Poursuivre le rénovation des cités minières en portant une attention particulière au traitement des façades des logements.** Adapter ces traitements aux spécificités architecturales des différentes typologies.

> Dans les cités minières, **porter une attention particulière au traitement des aménagements des espaces publics** (place, alignements d'arbres, cheminements, stationnements,.....) et des interfaces entre ces derniers et les jardins des maisons (traitements des clôtures).

> **Avant d'envisager la démolition de logements miniers, chercher les solutions pouvant garantir leur restauration et éventuellement, leur transformation** (confortement, reconfiguration, valorisation architecturale, amélioration des abords, etc.)

> **Mettre en valeur les qualités des éléments de patrimoine bâti** lorsque leur fonction est confortée (écoles, salles des fêtes, églises, bâtiments administratifs, etc.).

> Lorsque leur fonction initiale n'est plus assurée, **chercher à restaurer les bâtiments et les transformer pour accueillir de nouveaux usages** avant d'envisager de nouvelles constructions.

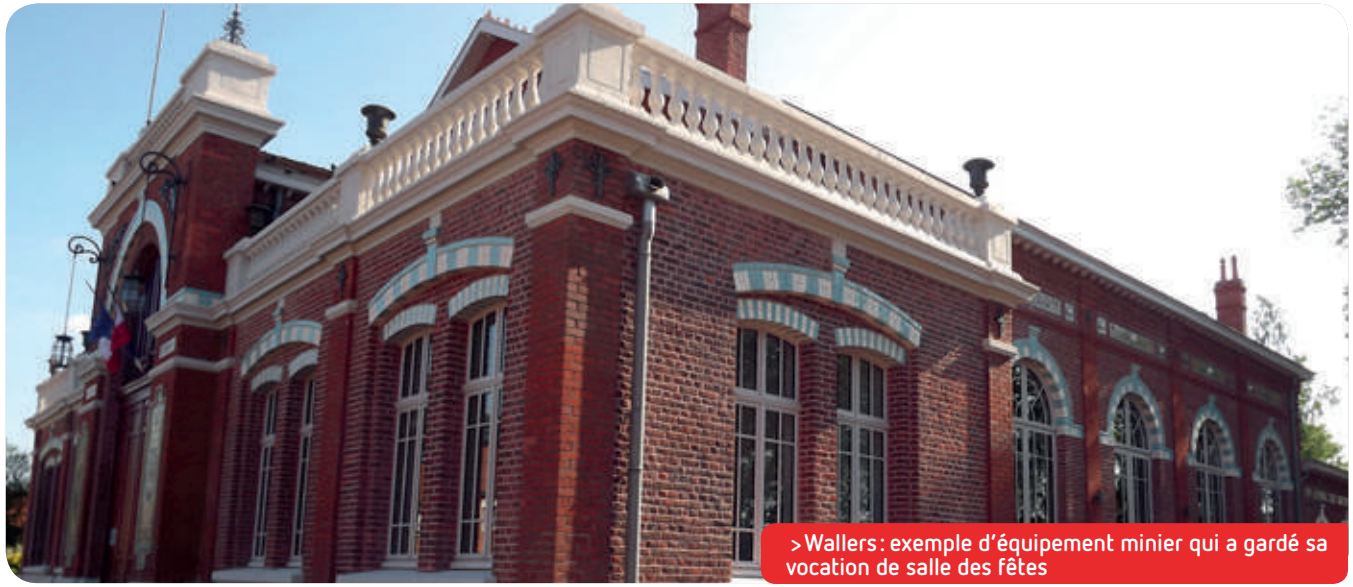

> Wallers : exemple d'équipement minier qui a gardé sa vocation de salle des fêtes

> Pecquencourt : exemple de logement minier, protégé, rénové et restructuré, qui garde sa vocation de logement

> Douvrin : exemple d'équipement minier dont la vocation a changé ; l'ancienne gare ferroviaire a été transformée en logements

METTRE EN LIEN LES ÉLÉMENTS DE L'ARMATURE MINIÈRE : SITES NÉO-NATURELS, CAVALIERS ET CITÉS MINIÈRES

Principes d'action préconisés :

> **Traiter les accroches des cités aux cavaliers** : éviter les impasses et les délaissés, prendre les mesures adéquates pour assurer la connexion piétonne et cyclable entre les cités et « leurs cavaliers ».

> **À l'occasion des nouveaux projets de construction, aménager des cheminements pour connecter les nouveaux quartiers aux cités minières voisines et au réseau de cavalier existant** afin qu'il devienne progressivement un réseau de déplacement doux à l'échelle du Bassin minier.

> **Composer et soigner les interfaces entre quartiers et sites néo-naturels qui se jouxtent afin d'éviter qu'ils ne se tournent le dos** : prendre en compte et intégrer les sites néo-naturels dans les projets d'urbanisme situés à proximité de ces derniers et penser l'aménagement des sites néo-naturels en fonction des quartiers qui les environnent (concevoir des trames viaires facilitant les connexions physiques et créant des perspectives visuelles). En frange urbaine des sites néo-naturels, privilégier la création d'espaces publics de qualité et de nouveaux fronts bâtis (plutôt que des arrières de parcelles).

> Pecquencourt : exemple de connexion d'une cité requalifiée à un cavalier aménagé en cheminement doux (1)

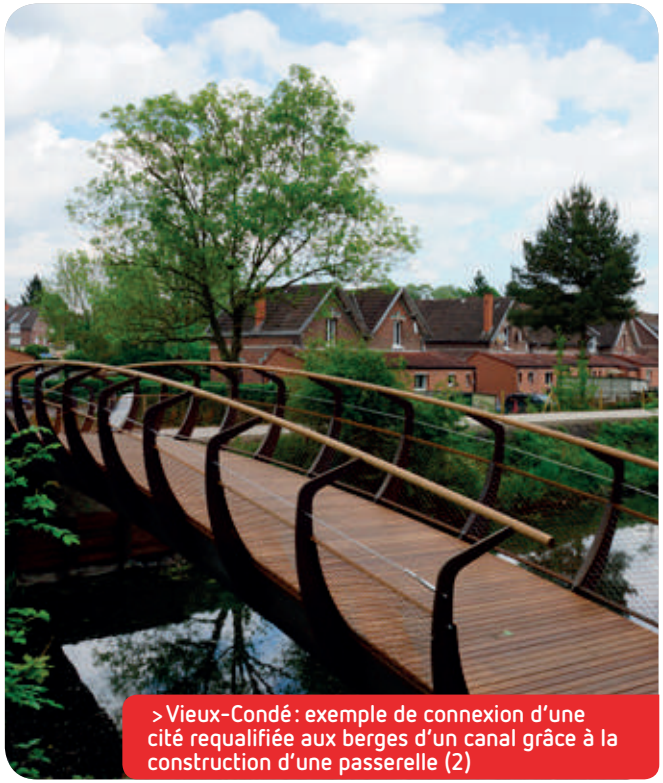

> Vieux-Condé : exemple de connexion d'une cité requalifiée aux berges d'un canal grâce à la construction d'une passerelle (2)

> Condé-sur-l'Escaut : exemple de site offrant des potentialités en termes de connexion entre une cité et un étang, qui pourraient être également reliés à d'autres éléments de patrimoine minier par le biais d'un aménagement de cheminement doux (3)

GARDER UNE MAÎTRISE SUR LES PROJETS JOUXTANT LE BIEN

Principes d'action préconisés :

> Établir un inventaire qualifié des « assiettes foncières » potentiellement disponibles à l'intérieur ou autour du Périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO (statut foncier, propriété, opportunités, pressions, etc.).

> Assurer une veille, voire une maîtrise foncière pour les secteurs particulièrement sensibles et/ou à enjeu.

> Informer et sensibiliser le plus en amont possible les porteurs de projets aux enjeux liés à l'inscription au « Patrimoine mondial ».

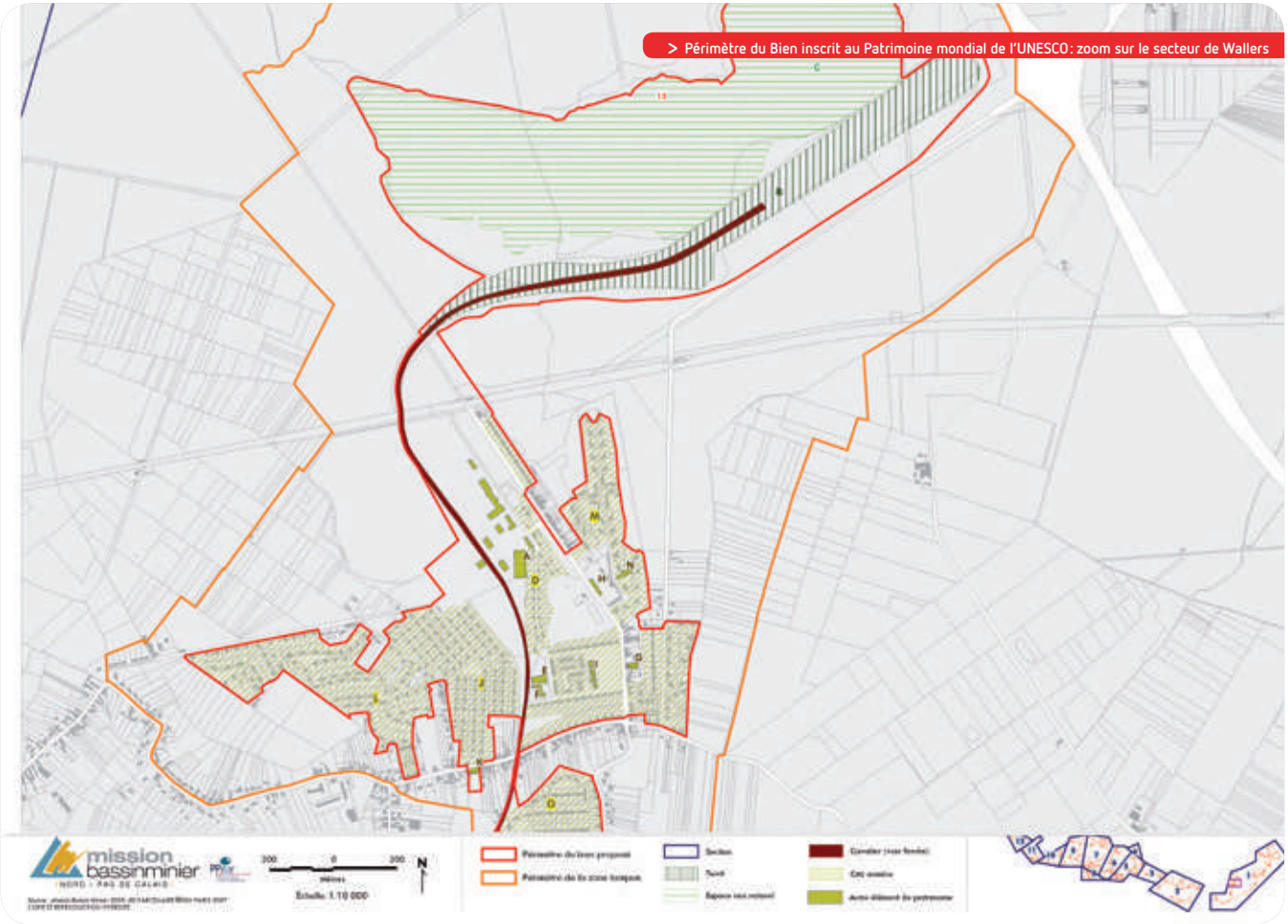

> Périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : zoom sur le secteur de Wallers

CRÉER UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ QUI DIALOGUENT AVEC LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE MINIER REMARQUABLES ET QUI LES METTENT EN SCÈNE

Principes d'action préconisés :

> **En vis-à-vis d'une cité, analyser sa composition urbaine pour créer un « dialogue » entre le neuf et l'existant** : les logements sont-ils en alignement sur rue ? Quel est le recul des logements par rapport à la voirie ? Le bâti est-il continu ? Quelle est la hauteur des bâtiments ? Quelle est la forme des toitures ? Comment sont traitées les façades (matériaux, couleurs, et rythme des percements) ? Comment sont traités les jardins et les clôtures ? etc.

> **En extension d'une cité, créer un nouveau quartier qui la prolonge au lieu de lui tourner le dos** : concevoir le nouveau quartier en prolongeant des voies, en recréant des places et des mails plantés qui soient en relation avec ceux présents dans la cité ; préserver, mettre en valeur ou reconstituer les vues et perspectives vers d'autres éléments de patrimoine minier, etc.

> **Autour d'un parvis, se souvenir que ce n'est pas l'arrière d'un quartier que l'on traite mais sa façade sur un parvis remarquable** : se tenir « à bonne distance » de manière à dégager des vues sur le terril, porter une grande attention à l'interface entre le nouveau quartier et le parvis (traitement des espaces privés visibles depuis le parvis, création ou non d'un chemin rural , d'un mail planté, d'une bande enherbée, etc), structurer la composition urbaine (voies, espaces publics, implantation des bâtiments, alignements végétaux, etc) en fonction des vues dégagées vers le terril, et, harmoniser l'aspect des façades et des clôtures qui font face au parvis.

> Cité des Électriciens à Bruay-la-Buissière : le nouveau bâtiment du centre d'interprétation réinterprète les volumétries classiques du coron et la peau du bâtiment en terre cuite vernissée rouge s'harmonise avec les couleurs des bâtiments anciens (1)

> Oignies : exemple de logements construits au cœur d'un quartier minier, s'intégrant dans leur environnement et préservant un cône de vue vers la fosse (2)

> Pecquencourt : exemple de quartier contemporain, dense et structuré, s'inscrivant dans la continuité de cités minières (3)

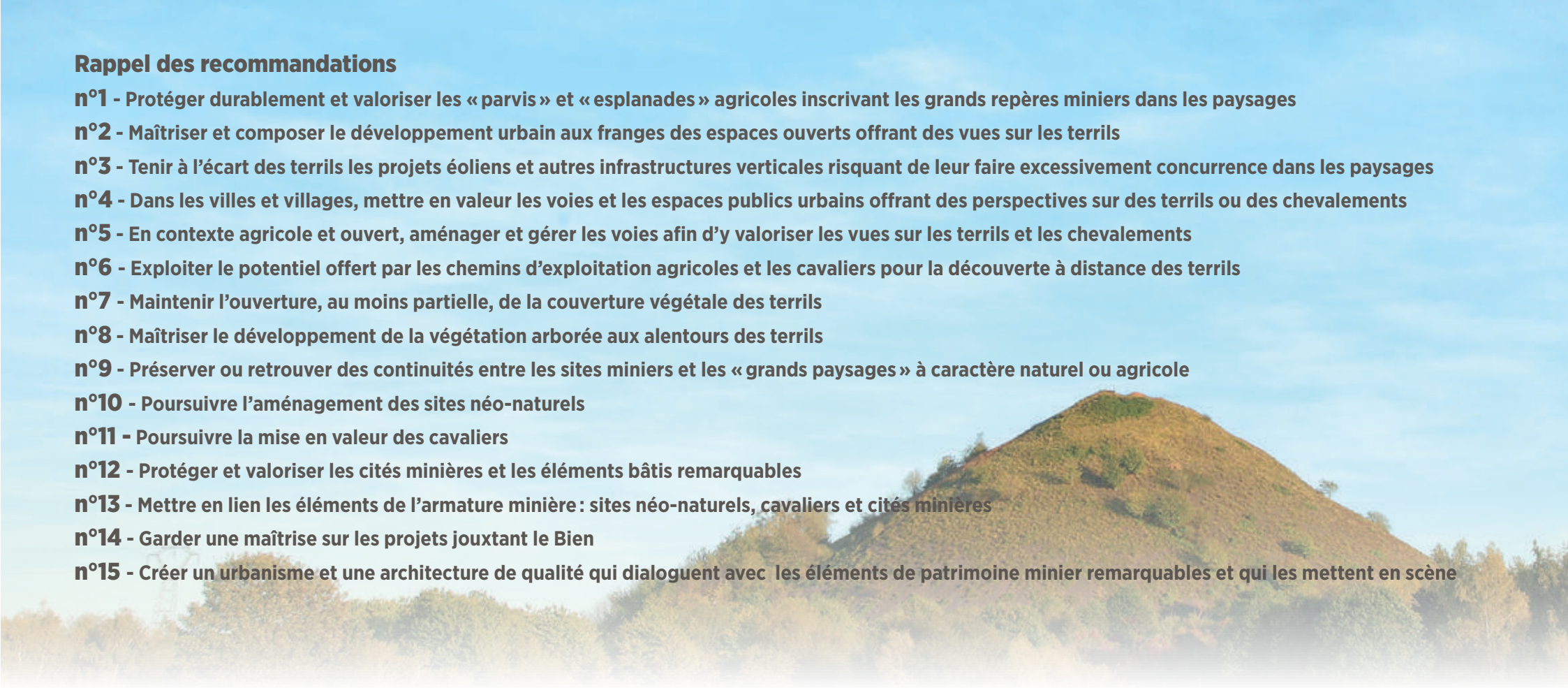

Rappel des recommandations

n°1 - Protéger durablement et valoriser les « parvis » et « esplanades » agricoles inscrivant les grands repères miniers dans les paysages

n°2 - Maîtriser et composer le développement urbain aux franges des espaces ouverts offrant des vues sur les terrils

n°3 - Tenir à l'écart des terrils les projets éoliens et autres infrastructures verticales risquant de leur faire excessivement concurrence dans les paysages

n°4 - Dans les villes et villages, mettre en valeur les voies et les espaces publics urbains offrant des perspectives sur des terrils ou des chevalements

n°5 - En contexte agricole et ouvert, aménager et gérer les voies afin d'y valoriser les vues sur les terrils et les chevalements

n°6 - Exploiter le potentiel offert par les chemins d'exploitation agricoles et les cavaliers pour la découverte à distance des terrils

n°7 - Maintenir l'ouverture, au moins partielle, de la couverture végétale des terrils

n°8 - Maîtriser le développement de la végétation arborée aux alentours des terrils

n°9 - Préserver ou retrouver des continuités entre les sites miniers et les « grands paysages » à caractère naturel ou agricole

n°10 - Poursuivre l'aménagement des sites néo-naturels

n°11 - Poursuivre la mise en valeur des cavaliers

n°12 - Protéger et valoriser les cités minières et les éléments bâtis remarquables

n°13 - Mettre en lien les éléments de l'armature minière : sites néo-naturels, cavaliers et cités minières

n°14 - Garder une maîtrise sur les projets jouxtant le Bien

n°15 - Créer un urbanisme et une architecture de qualité qui dialoguent avec les éléments de patrimoine minier remarquables et qui les mettent en scène

3. OUTILS ET PROCEDURES DISPONIBLES POUR METTRE EN ŒUVRE LES 15 RECOMMANDATIONS VISANT À PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MINIERS

La protection et la mise en valeur des paysages miniers est une responsabilité collective, c'est pourquoi, elle nécessite de mobiliser très largement les acteurs du territoire.

Afin d'accompagner ces derniers dans la mise en œuvre des 15 recommandations formulées (page 52 à 66), l'étude « Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier » a identifié un certain nombre d'outils et de procédures à mobiliser.

Présentés dans les tableaux ci-dessous, ces outils sont de différente nature (documents de planification, dispositifs de gestion, outils de protection, outils de sensibilisation, etc.). Ils s'inscrivent dans des temporalités plus ou moins longues, et concernent différents acteurs.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive.

RECOMMANDATION(S) CONCERNÉE(S)

DOCUMENTS DE PLANIFICATION	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	n°14	n°15
Traduction des recommandations sous forme d'objectifs de qualités paysagères dans les **SCOT** (schémas de cohérence territoriale)	■	■				■			■	■	■	■	■	■	
Traduction des recommandations sous forme d'objectifs de qualités paysagères dans les **PLU communaux ou intercommunaux** (plans locaux d'urbanisme)	■	■		■	■	■			■	■	■	■	■	■	■
Mise en place d'**aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**	■	■	■	■	■	■		■	■		■	■	■	■	■
Prise en compte des enjeux paysagers dans le **schéma régional éolien** A l'instar d'autres territoires en France, le Bassin minier pourrait se doter d'un schéma éolien à l'échelle de son propre territoire	■		■						■						
Valorisation du patrimoine minier dans les **schémas régionaux et départementaux de déplacements** (circulations douces)						■			■		■				

OUTILS DE PROTECTION	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	n°14	n°15
Inscription ou classement d'espaces au titre des **Sites** (Loi 1930)	■		■			■				■	■	■			
Inscription ou classement d'édifices en tant que **Monuments Historiques** (Loi 1913)												■			
Classement de terrains en **Zone Agricole Protégée** (Loi 1999)	■														
Mise en place de périmètres de **Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels péri-urbains** (Loi 2005)	■														

REGLEMENTATIONS SPECIFIQUES	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	n°14	n°15
Prise en compte des paysages miniers dans les études paysagères exigées dans la procédure d'instruction des projets éoliens, soumis au régime des **ICPE** (installations classées pour la protection de l'environnement)	■		■						■						
Mise en application de la **réglementation concernant la publicité**				■	■				■						
Définition de **périmètres de boisement interdit**	■							■	■						

RECOMMANDATION(S) CONCERNÉE(S)

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION ET DE GESTION	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	n°14	n°15
Inscription de sites néo-naturels en **Espaces Naturels Sensibles** gérés par les Conseils Départementaux (intégration de volets paysagers dans les plans de gestion)							■	■		■			■		
Mise en place de **plans de paysage**	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mise en place de **conventions locales pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens**	■			■					■			■			
Définition et mise en œuvre de **schémas de trame verte et bleue**						■			■	■	■		■		
Contractualisation avec des éleveurs pour la gestion d'espaces nouvellement défrichés	■				■		■	■	■						

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	n°14	n°15
Aménagement des **points de vue remarquables** et de leurs abords	■	■				■			■	■					■
Défrichement et coupe de formations arborées fermant ou gênant des vues sur des terrils, des chevalements ou des fronts bâtis de cités minières (notamment le long des routes et des cavaliers) + gestion durable des espaces défrichés (par fauchage, pâturage, voire mise en culture) Nb : à mener en concertation avec les riverains, et sous réserve que ces défrichements ne fragilisent pas des milieux naturels ou des corridors écologiques d'intérêt	■				■	■	■	■	■						
Enfouissement de réseaux aériens	■			■					■			■			
Aménagement et valorisation des espaces publics le long des axes majeurs de traversée du Bassin minier (notamment RD 943 et RD 645)		■		■								■			■
Aménagement de chemins piétons (ou de pistes cyclables) sur des cavaliers pour l'heure non aménagés						■			■		■		■		■
Balisage des itinéraires et pose de panneaux d'interprétation						■			■		■		■		
Création de nouvelles séquences de chemins (et autres itinéraires de circulation douce) reliant les sites miniers aux itinéraires existants, parcourant les paysages environnants et à caractère naturel		■				■			■		■		■		■
Encourager les travaux d'aménagement pour bien **traiter les interfaces entre cités, nouveaux quartiers et cavaliers**		■									■	■	■		■
Aménagement d'espaces publics et de circulations douces autour des sites néo-naturels						■			■	■	■		■		
Aménagement de sites néo-naturels en vue d'y accueillir le public et d'y valoriser les milieux naturels et traitement qualitatif de leurs limites									■	■			■		
Poursuivre la rénovation des cités minières (amélioration thermique, rénovation des façades, traitement des abords et des espaces publics, ...)												■	■		■

RECOMMANDATION(S) CONCERNÉE(S)

ACTIONS PEDAGOGIQUES, DE SENSIBILISATION ET DE MEDIATION	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	n°14	n°15
Action de sensibilisation et de médiation auprès des habitants (notamment dans le cadre du plan paysage)						■			■			■			■
Mise en place de chartes architecturales, urbaines et paysagères (exemple « construire au sein des paysages miniers ») ou de fiches-plaquettes de recommandations détaillées		■		■	■						■	■	■		■
Communication organisée autour de projets urbains faisant référence en matière de bonne adaptation aux particularités des paysages miniers (plaquettes, site internet dédié, visites sur sites organisées avec les élus, techniciens et autres acteurs du territoire, ...)		■		■								■	■		■
Elaboration de notices méthodologiques portant spécifiquement sur les enjeux associés aux paysages miniers et **diffusées auprès des développeurs** de projets éoliens, de lignes électriques haute tension, d'antennes relais....	■		■	■					■						
Sensibilisation des services gestionnaires des routes					■										
Publication d'un **document d'orientations paysagères de gestion pour les terrils**, à diffuser auprès des propriétaires et des services gestionnaires des terrils							■	■	■	■					
Elaboration d'un **document de référence sur les aménagements et actions de mise en valeur des cavaliers**						■			■		■		■		■

Directeurs de la publication
Cathy APOURCEAU-POLY, Catherine BERTRAM, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Comité de rédaction
Raphaël ALESSANDRI, Naïma MAZIZ, Marie PATOU, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais
Anne GENTIL, URBICAND
Pierre-Yves PASCO, Atelier de l'Isthme

Conception graphique et mise en page
Camille GUERMONPREZ, Jord MAITTE, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Crédits iconographiques

©Atelier de l'Isthme et URBICAND : Page 6 / Page 23 - photos (2), (3) et (4) / Page 24 - image (3) / Page 25 / Page 26 - photos (1), (2) / Page 27 - photos (4) et (5) / Page 28 / Page 29 - photos (1), (2), (3), (4), (5), (7), (8), (9) et (10) / Page 30 - photos (1), (2), (3), (4) et (6) / Page 32 - photos (3), (4) et (5) / Page 33 - photo (6) / Page 36 - photo (2) / Page 38 - photos (4) et (7) / Page 39 / Page 43 - photos (1), (2), (3) et (4) / Page 46 - photos (2), (3), (4), (5), (6) et (7) / Page 47 / Page 48 - photos (2) et (3) / Page 49 / Page 52 / Pages 53, 54, 55 et 56 / Page 58 - photo (2) / Page 59 - image (2) / Page 64 - photo (2)

©Mission Bassin Minier : Page 23 - photos (1) et (5) / Page 24 - photo (1) / Page 30 - photo (5) / Page 32 - photo (1) / Page 33 - photos (2) et (5) / Page 36 - photo (4) / Page 37 - photo (2) / Page 38 - photo (6) / Page 40 - images (2), (4) et (5) / Page 41 - photos (3) et (4) / Page 42 - photos (3) et (4) / Page 44 / Page 57 - photo (1) / Page 60 - photo (1) / Page 62 - photos (1) et (3) / Page 63 / Page 64 - photos (1) et (3) / Page 65 / Page 66 - photos (2) et (3)

©Samuel Dhote : Page 21 - photo (4) / Page 22 / Page 26 - photos (3), (4) et (5) / Page 31 - photos (1), (2), (5) et (6) / Page 32 - photos (2), (6), (7), (8) et (9) / Page 33 - photo (4) / Page 34 / Page 35 - photos (2), (3) et (4) / Page 36 - photos (3) et (5) / Page 38 - photos (2), (3) et (5) / Page 40 - photo (6) / Page 41 - photo (2) / Page 42 - photos (1) et (2) / Page 58 - photo (1) / Page 60 - photo (2) / Page 61 / Page 62 - photo (2) / Page 67

©2012, Hubert Bouvet, Région Nord – Pas de Calais – Picardie : Couverture / Page 24 - photo (2) / Page 27 - photo (3) / Page 29 - photo (6) / Page 31 - photos (3), (4) et (7) / Page 32 - photo (10) / Page 33 - photos (1) et (3) / Page 35 - photos (1), (5) et (6) / Page 36 - photo (1) / Page 41 - photos (1) et (5) / Page 43 - photos (5) et (6) / 4ème de couverture

© Centre Historique Minier de Lewarde : Page 9 - photo (2) / Pages 11, 13, 15, 17 et 19 / Page 21 - photos (1) et (2) / Page 40 - image (1)

© Denis Delbaere – paysagiste, pour la Mission Bassin Minier : Pages 7, 8, 10, 12, 14, 16, 18 et 20

© Gilles Huchette – EURALENS 2013 : Page 21 - photo (3) / Page 40 - photo (3)

© Samuel Lelièvre – Conseil Départemental du Nord : Page 59 - photo (1)

© Ligue Nord - Pas de Calais de Vol Libre : Page 38 - photo (1)

© EDEN 62 : Page 58 - photo (3)

© Philippe Prost, architecte/AAPP/FORR©adag : Page 66 - image (1)

© Centre des monuments nationaux : Page 27 - photo (1)

© Communauté d'Agglomération du Douaisis : Page 57 - image (2)

© Google Street View : Page 45 / Page 46 - image (1) / Page 48 - image (1)

Impression
Qualit'Imprim

En couverture : Vue depuis le Terril 101 à Rouvroy et Hénin-Beaumont
4e de couverture : Chevalement Dutemple - Valenciennes

© Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais - Septembre 2016

Les paysages du Bassin minier Nord –Pas de Calais

Inscrit depuis le 30 Juin 2012 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Bassin minier Nord – Pas de Calais constitue un exemple exceptionnel de territoire transformé par l'industrie minière sur près de trois siècles. Si ses paysages ont continué d'évoluer depuis la fin de l'extraction, ils portent encore aujourd'hui les traces de cette histoire. Le Bassin minier présente une mosaïque de paysages particulièrement riche et contrastée, dominée par les silhouettes des terrils et des chevalements, structurée par des cités minières, maillée par d'anciens cavaliers.

Cependant, les qualités des paysages miniers sont parfois mises à mal par des dynamiques urbaines, économiques, ou bien encore, végétales, qui ne tiennent pas assez compte de la spécificité des paysages dans lesquelles elles s'inscrivent.

Ce cahier technique vise à mieux cerner la qualité particulière des paysages miniers, à analyser leurs dynamiques d'évolution, et à proposer des recommandations et des outils visant à mieux articuler les logiques de développement et les enjeux de protection et de valorisation. Il constitue un outil de sensibilisation, qui, on l'espère, permettra d'agir en faveur de ces paysages, afin de transmettre ce patrimoine unique aux générations futures, sans qu'il ait été ni effacé ni banalisé.

avec le soutien du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais Picardie

Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais
Carreau de Fosse du 9-9bis
Rue du Tordoir - BP 16
F 62 590 OIGNIES
Tél. +33 (0)3 21 08 72 72
www.missionbassinminier.org